

CHANTERAC



Logo réalisé gracieusement par PIXEL SKYE

(www.pixelskye.com)



2012

B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page : 3
État Civil	page : 4
Vie Administrative	page : 5
Informations Diverses ◆ Parcours Citoyenneté (6) ◆ Carte nationale d'identité et Passeport (6)	page : 6
Finances et Budgets	pages : 7- 8
Informations extensions des réseaux ◆ Electricité (9) ◆ Téléphone (10) ◆ Eau potable (11)	pages : 9-10-11
Animaux errants	page : 11
Informations et obligations diverses ◆ Divers (12) ◆ Urbanisme (12) ◆ Hameau de la Font-Moreau (13) ◆ Assainissement Collectif (13) ◆ Assainissement Individuel (14)	pages : 12-13-14
Travaux Communaux ◆ D F C I (15) ◆ Bâtiments communaux (15) ◆ Voirie (15)	page : 15
Réorganisation foncière	page : 16
Projets ◆ Restaurant scolaire (17) ◆ Église (18-19)	pages : 17-18-19
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Salembre	page : 20
Gestion des déchets ◆ Horaires des déchèteries (20) ◆ Poids des déchets sur Chantérac (20) ◆ Jours de collecte des déchets (20) ◆ Le sac jaune prend du poids (20) ◆ Recyclage des vêtements usagers (20) ◆ Date de distribution des sacs poubelles (20) ◆ Le compostage (21) ◆ Le Verre (21) ◆ Liens Utiles (21)	pages : 21-22
Vie Locale ◆ Bibliothèque (27) ◆ Site internet (27) ◆ Téléthon (27) ◆ Repas des Aînés (28) ◆ Rentrée scolaire (28) ◆ Randonnée de la St Jean (28) ◆ Le jour de la Nuit (28) ◆ Journée du Goût (29) ◆ Foire locale (30) ◆ Festival de la Vallée (31)	pages : 23-24-25-36-37
Vie Associative ◆ Amicale Laïque (32) ◆ Société mycologique du Périgord (32) ◆ Société de chasse (33) ◆ Comité des fêtes (33) ◆ Ride-On (33) ◆ Donneurs de sang (33) ◆ Chantérac Tout Terrain (33) ◆ Club de Marche (33)	pages : 28-29
Calendrier des Manifestations 2012	page : 30
Communauté de Communes de la Vallée du Salembre ◆ Le Mot du Président (22) ◆ S.I.V.O.S (23) ◆ La Chantéroise (23) ◆ Travaux de voirie (23) ◆ S.P.A.N.C (23) ◆ S.I.A.S (24) ◆ Aide à la personne (A.N.A.C.E) (24) ◆ Enfance maltraitée (24) ◆ Centre médico-social (24) ◆ Centre de loisirs "Les Lucioles "(24 -25) ◆ Calendrier Électoral (25) ◆ Le Foot (25) ◆ Les Patrimoniales de la vallée du Salembre (26)	Pages : 31-32-33-34-35



LE MOT DU MAIRE



Chaque début d'année, il est de coutume de présenter ses bons vœux. Je vous les souhaite les meilleurs possible pour vous, votre famille et tous ceux qui vous sont chers. Qu'ils vous apportent santé, prospérité, joie, bonheur et que 2012 soit une année meilleure que 2011.

L'actualité et le climat de morosité qui animent notre quotidien nous laissent à penser que des lendemains difficiles nous attendent. L'inquiétude que j'avais manifestée dans les précédents bulletins sur les différentes réformes engagées (fiscales, territoriales, taxe professionnelle) est aujourd'hui confirmée. Les faits sont là et il s'avère que ce sont les collectivités dites rurales qui subissent le plus de pertes financières et désagréments. Pire encore, on nous prélève 24 758 € pour abonder les budgets des communes urbaines qui percevaient déjà beaucoup de produits fiscaux. 2012 sera une année d'échéances électorales avec les présidentielles et les législatives. Il est bon de se mobiliser et de remplir son devoir de citoyen en allant voter. Quel que soit son choix, cet acte est manifestement tout le symbole d'une possibilité de pouvoir s'exprimer. Il est en parfaite adéquation avec les trois valeurs de notre république : Liberté, Egalité et Fraternité. Profitons donc de cette liberté qui nous est donnée pour obtenir plus d'égalités, de fraternité mais aussi plus de justice sociale.

L'ouvrage qui vous est communiqué est le reflet des activités, manifestations de l'année écoulée. C'est aussi l'occasion de présenter les projets 2012.

En 2011, nous avons réceptionné le lotissement du hameau de la Font Moreau. Le groupe scolaire a bénéficié dans le courant des vacances d'été d'un vaste programme de travaux. La bibliothèque a reçu des travaux de rafraîchissement. L'enfouissement de réseaux a été exécuté dans le hameau de « La Martinière de l'Hôpital » et des « Coirands ». Un programme de voirie a également été réalisé. La réorganisation foncière devrait connaître un aboutissement dans le premier trimestre 2012.

Au cours de cette prochaine année, nous allons poursuivre nos investissements dans la voirie et mettre en conformité le restaurant scolaire. La commune s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier appartenant à JM DUMARCHAPT. Située au centre du bourg, cette propriété permettra de conduire une réflexion sur les nombreux projets qui pourront y être aménagés. Les études concernant les importants travaux sur l'église, ainsi que la 2^{ème} tranche d'assainissement collectif sont en cours d'élaboration. Ces dossiers vont nous permettre de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces projets.

La communauté de communes a quant à elle poursuivi ses travaux sur la voirie communautaire. Les agents de voirie des trois communes ont réalisé du point à temps sur les routes communautaires. Chaque commune a ainsi pu bénéficier de deux semaines de travaux d'entretien. Le centre de loisirs connaît toujours une fréquentation raisonnable et apporte un service aux parents. L'acquisition et la viabilisation du site de la biscotterie « La Chantéracoise » ont pu être réalisées et ainsi permettre le développement et la pérennisation de cette entreprise sur notre secteur. L'action culturelle « Les Patrimoniales du Salembre » a connu un franc succès. Une réunion publique de communication a permis d'échanger sur divers sujets. Une visite des sites de collecte, traitement et tri des ordures ménagères a été organisée.

Dans l'année à venir, comme vous avez pu le lire dans la presse, notre communauté de communes est appelée à fusionner avec celles de la moyenne vallée de l'Isle (Neuvic) et Isle et Vern (Saint-Astier). Je reviendrai plus longuement sur cette actualité dans le bulletin communautaire. En attendant cette mise en place, la C CVS poursuivra ses travaux. Une nouvelle campagne d'entretien du réseau de voirie sera réalisée. Les travaux de restauration du petit patrimoine prévus en 2011 seront exécutés.

En mon nom et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de nouveau une bonne année et à tous ceux qui vous sont chers.

Le Maire, Jean-Michel MAGNE



ÉTAT CIVIL 2011

NAISSANCES

1. MARTENCHARD Tom Paul Rémi ,	né le 31 . 01 . 2011	La Terrière
2. COUSIN Maloé,	né le 07. 03. 2011	Le Pradeau
3. POMMIER Aurian,	né le 09 . 07 . 2011	Moulin de Landry
4. JOYEL Ambre,	née le 22 . 07 . 2011	Beauterie
5. LAMBERT Charlotte Marleen Eliane,	née le 29 . 07 . 2011	Parentie
6. NABOULET Vanessa Amélie,	née le 08 . 08 . 2011	Puybeaudeau
7. QUINET Auriane Elisa Anne,	née le 15 . 09 . 2011	Le Peyrat
8. DE BUE Océane Marie Dominique,	née le 16 . 09 . 2011	L'Hopital
9. PLAIZE-PAITRAULT Timothé,	né le 21 . 10 . 2011	Le Bourg
10. FAURE Lola,	née le 02 . 11 . 2011	Charrières
11. MAZE Noémie Anaïs,	née le 10 . 11 . 2011	L'Hopital

MARIAGES

1. CANTIRAN Eric Philippe et DUPONT Mariline Christine ,	célébré le 02 . 04 . 2011
2. DUPONT Stéphane Thierry et JARRY Hélène Ginette,	célébré le 09 . 04 . 2011
3. GAILLARD Bruno et DUPONT Monique Denise,	célébré le 18 . 06 . 2011
4. DIDIER-CHERPITEL Benjamin Camille et AUVERT Kathia Florinne,	célébré le 25 . 06 . 2011
5. ESTEVE Fabien et MAGNE Morgane,	célébré le 16 . 07 . 2011
6. MORNAS Geoffroy Jean-Marie Bertrand et BARRET Lætitia Aurore,	célébré le 30 . 07 . 2011
7. BERNAUDEAU Emmanuel Jean-Michel et MALIGNE Carole,	célébré le 13 . 08 . 2011

NÉCROLOGIE

1. COUDERC Solange Dolange épouse MAGNE,	décédée le 19 . 05 . 2011	Beauterie
2. WAZ Hélène (Transcription) veuve BANUCHA	décédée le 20 . 10 . 2011	LaTournerie
3. MARTRENCHARD Andrée Pierrette épouse PEYTOUREAU	décédée le 01 . 12 . 2011	La Terrière
4. PETIT Marie-Louise épouse BERNARD	décédée le 22 . 06 . 2011	Parentie
5. TASSELIN Michel	décédé le 11 . 12 . 2011	Maury
6. LAUTRETTE Rosine (Transcription) épouse CHAUSSADE	décédée le 08 . 12 . 2011	Parentie

L'équipe de rédaction s'excuse auprès des familles LAMY, MAGNE et BRUGERE d'avoir omis de mentionner le nom d'épouse des défunt(e)s dans la précédente édition.



VIE ADMINISTRATIVE

MAIRIE

Tél. 05 53 82 60 53
 Fax : 05 53 82 94 35
 Courriel : mairie-chanterac@wanadoo.fr
 Site Web : www.chanterac.fr

Accueil du public :

Lundi : de 09h30 à 12h30
 Mardi : de 14h00 à 18h00
 Mercredi : de 09h30 à 12h30, les semaines impaires.
 Jeudi : de 09h30 à 12h30
 Vendredi : de 14h00 à 18h00
 Samedi : de 09h30 à 12h30, les semaines paires.

Vous êtes accueilli par Madame Roselyne VILLEDARY .

Le Maire reçoit sur rendez-vous tous les jours et le samedi matin sans rendez-vous.

GARDERIE

Tél. 05 53 81 55 09

Le centre de Loisirs
 ✨ **Les Lucioles** ✨
 est de la compétence de la
 Communauté de Communes.

L'accueil des enfants se fait au centre de loisirs par Mlle
 Julie JANOWSKI et Mme Christine DUFFOUR

Il est assuré tous les jours scolarisés
 de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Le tarif est de 0.80 € par tranche horaire.

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél. 05 53 82 69 01

Les tarifs :

<u>Enfants :</u>	<u>Adultes :</u>
2,10 € le repas	3,60 € le repas
37,60 € mensuel	

ÉCOLE

Tél. 05 53 80 77 60

L'école est en regroupement
 pédagogique avec la commune
 de St Vincent de Connezac.

Elle accueille les classes du CE2 au CM2.

Le corps enseignant est représenté par Mesdames:

Maria Flora LANNOY, Directrice

Marie HOSTEKIND, Professeur des écoles

BIBLIOTHÈQUE

Tél. 05 53 80 77 60

(Seulement aux heures d'ouverture)

Responsable: Mme Christine DUFFOUR.

Heures d'ouverture au public:

Les Mercredis et Samedis de 10h00 à 12h00.

Les samedis des semaines impaires la bibliothè-
 que est tenue par Mme Monique MEYNIER
 (bénévole).

Pendant les vacances scolaires, les horaires sont
 affichés sur la porte.

Le personnel de la bibliothèque est à votre dispo-
 sition pour vous renseigner et vous conseiller.

Nous tenons à remercier les donateurs d'ouvra-
 ges et les personnes bénévoles qui interviennent à
 la bibliothèque.

TRANSPORT SCOLAIRE

Il est demandé une
 participation
 forfaitaire par enfant.

	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^{ème} enfant</u>	<u>3^{ème} enfant</u>
<u>Primaire :</u>	20 €	15 €	10 €
<u>Collège :</u>	35 €	30 €	25 €

FOYER RURAL

Tél. 05 53 81 88 47

Tarifs :

Habitant de la commune : 120 € (acompte 30 €)

Autres demandeurs : 230 € (acompte 60 €)

Associations de la commune : Gratuit

Associations extérieures à la commune : 120 €

Tarif jeunes Chantéracois : 80 €

Tarif jeunes non résidants dans la commune : 120 €

Caution :

300 € à régler au moment de la remise des clés et
 de l'état des lieux.

(La caution est restituée au retour des clés, suite à un deuxième
 état des lieux.)

"LES LUCIOLES"

Tél. 09 62 53 50 32

Courriel : clsh.ccvs@orange.fr

Le centre de loisirs est ouvert durant les vacances
 scolaires de 7h30 à 19h00.

Le centre est fermé: la 1^{ère} quinzaine d'Août
 et la 2^{ème} semaine des vacances de Noël .



INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES

PARCOURS CITOYENNETÉ

Le service national est suspendu et est remplacé par le parcours de citoyenneté. Voici les grandes lignes :

Le parcours citoyen comprend 3 obligations pour tous les français, garçons et filles :

- ◆ **L'enseignement de défense à l'école** L'enseignement de la défense nationale est dispensé dans le cadre des cours d'histoire géographique et d'éducation civique,
- ◆ **Le recensement obligatoire pour tous**, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans. Dans le mois de son 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, l'intéressé se présente à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité. Il reçoit une attestation de recensement,
- ◆ **La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**. A l'issue du recensement, la JAPD a lieu le plus souvent le mercredi et le samedi, pour tenir compte des contraintes scolaires, sur un site militaire ou civil proche du domicile. Les éventuels frais de transport sont pris en charge par l'armée (bons de transport SNCF, indemnité forfaitaire) et le repas de midi est compris.



À cette occasion, garçons et filles passent un test de lecture.

Les jeunes en difficulté (11 %) sont reçus en entretien individuel et orientés vers des structures de soutien.

Attention :

- ◆ **Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales.**
- ◆ **Les certificats de recensement et de participation à la JAPD sont indispensables lors des inscriptions à tous les examens et concours soumis à l'autorité de l'état (permis de conduire, BEP, CAP, baccalauréat, etc...) jusqu'à l'âge de 25 ans.**

Ce «Parcours de citoyenneté» propose des choix.

Après l'appel de préparation à la défense, les jeunes peuvent effectuer une "préparation militaire", d'une à quatre semaines effectuée dans les forces armées. Ils peuvent aussi devenir réservistes et participer à des activités de défense, en conciliant vie civile et vie militaire.

Les jeunes français peuvent également souscrire un engagement dans les armées ou la gendarmerie nationale afin d'acquérir une première expérience professionnelle.

En savoir plus

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete>

À la **mairie** de votre domicile : **Tél. 05 53 82 60 53**

Prochainement sur le site communal : <http://www.chanterac.fr>

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Carte nationale d'identité :

Vous devez être de nationalité française.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande.

Où faire la demande ?

À la mairie de votre domicile.

Pièces à fournir

- ◆ **Formulaire** de demande de carte nationale d'identité (remis sur place) complété et signé.
- ◆ **2 photographies** d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (35mm x 45 mm)
- ◆ **Justificatif de domicile** ou de résidence

Autres pièces à fournir en cas d'utilisation de deuxième nom : **nom de l'époux** ou **nom de l'autre parent**

- ◆ Un **acte d'état civil de moins de 3 mois** :
 - Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance
 - À défaut, copie intégrale de l'acte de mariage

Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas pour démontrer la nationalité française : un **justificatif de nationalité française** (sauf si vous êtes né en France et que l'un au moins de vos parents est né en France).

Coût : Gratuit **Durée de validité** : 10 ans

À **noter** : même périmée, la carte d'identité vous permet de prouver votre identité, à condition que la photographie soit ressemblante.

Passeport :

Les documents à fournir sont les mêmes que pour la carte d'identité. Si vous possédez une carte d'identité plastifiée, l'extrait d'acte de naissance est inutile.

Coût : 86 € en timbres fiscaux (ou 89 € pour une demande à l'étranger si la photo est prise directement au consulat)

Durée de validité : 10 ans. Il vous permet de voyager mais aussi de prouver votre identité.

En savoir plus

<http://vosdroits.service-public.fr/>

À la **mairie** de votre domicile : **Tél. 05 53 82 60 53**

Prochainement sur le site communal : <http://www.chanterac.fr>



FINANCES ET BUDGETS

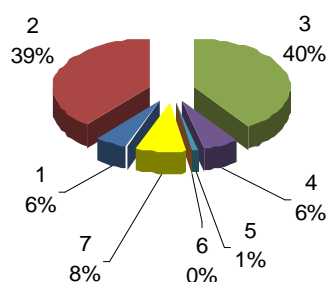
BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Section de FONCTIONNEMENT :

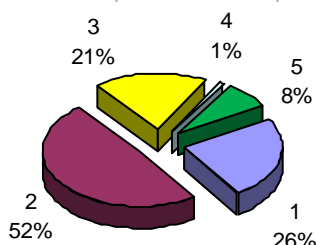
Recettes :

1 : Produits des services :	23 304,00 €
Concessions cimetière, redevances périscolaires	
2 : Impôts et Taxes :	164 412,00 €
Contributions directes, taxes diverses	
3 : Dotations et Participations :	169 318,00 €
Dotations de l'Etat, de la Région et du Département	
4 : Autres produits de gestion courante :	25 769,00 €
Revenus d'immeubles	
5 : Atténuations de charges :	2 820,00 €
Atténuations de charges personnel	
6 : Produits Exceptionnels :	249,00 €
7 : Excédent reporté de fonctionnement 2010 :	35 380,00 €



Dépenses :

1 : Charges à caractère général :	78 100,00 €
Eau, électricité, téléphone, carburant, restaurant scolaire	
2 : Charges de Personnel :	155 978,00 €
Salaires et cotisations	
3 : Autres charges de gestion courante :	61 644,00 €
Syndicats intercommunaux, Subventions aux associations	
4 : Charges financières :	2 911,00 €
Intérêts d'emprunts	
5 : Atténuations de Produits :	24 758,00 €
FNGIR (Fonds Nationaux Garanties Ind Ressources)	

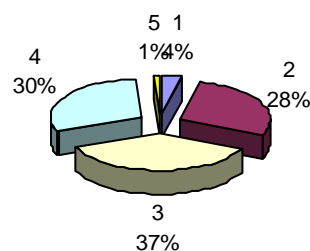


Les recettes s'élèvent à **421 252 €** et les dépenses à **323 391 €**, permettant ainsi de dégager un excédant de **97 861 €**.

Section d'INVESTISSEMENT :

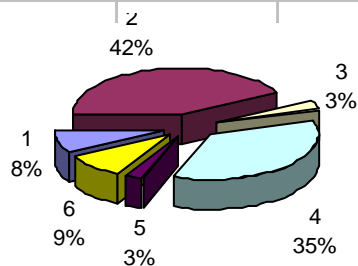
Recettes :

1 : FCTVA :	3 026,00 €
2 : Subventions reçues :	24 192,00 €
3 : Emprunts :	31 400,00 €
4 : Excédent de Fonctionnement :	25 963,00 €
5 : Dépôt et cautionnements reçus :	898,00 €



Dépenses :

1 : Remboursements d'emprunts :	17 977,00 €
2 : Travaux de Bâtiments :	94 087,00 €
3 : Mobilier et matériel :	7 799,00 €
4 : Travaux de Voirie :	78 024,00 €
5 : Immo. Corporelle Réseau d'électrification :	6 330,00 €
6 : Déficit reporté d'investissement 2010 :	19 191,00 €



Il s'élève à **85 479 €** pour les recettes, et à **223 408 €** pour les dépenses, donnant ainsi un déficit de **- 137 929 €**

Le résultat de clôture de l'année 2011 se traduit par un déficit de 40 068 €.

Ce déficit est largement comblé par un emprunt de 26 000 € contracté pour la cour des écoles et 35 500 € d'aides du Département en attente de paiement .



FINANCES ET BUDGETS (Suite)

BUDGET LOTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Section de FONCTIONNEMENT :

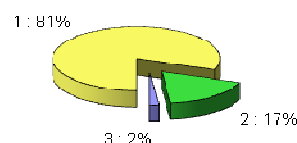
Recettes :

1 : Produits des services :	86 420,00 €
Vente de Lots	
2 : Dotations et Participations :	100 000,00 €
Subventions Département	



Dépenses :

1 : Charges à caractère général :	99 823,00 €
Terrains à aménager, Etudes, Achats	
2 : Charges financières :	21 606,00 €
Intérêts d'emprunts	
3 : Déficit reporté de Fonctionnement :	2 210,00 €



Les recettes s'élèvent à 186 420 € et les dépenses à 123 639 € donnant ainsi un excédent de 62 781 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Recettes :

1 : Excédent reporté d'investissement 2010 :	37 588,00 €
--	-------------

Dépenses :

1 : Remboursement d'emprunts :	18 944,00 €
--------------------------------	-------------

Il s'élève à 37 588 € pour les recettes, et à 18 944 € pour les dépenses, permettant de dégager un excédent de 18 644 €

Le résultat de clôture de l'année 2011 se traduit par un excédent de 81 425 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Section de FONCTIONNEMENT :

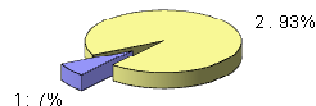
Recettes :

1 : Produits des services :	23 840,00 €
Redevances abonnés, Subvention Exploitation	
2 : Excédent reporté de Fonctionnement 2010 :	1 751,00 €



Dépenses :

1 : Charges à caractère général :	850,00 €
Etudes, Eau, Electricité, Entretien et Réparations	
2 : Charges financières :	11 819,00 €
Intérêts d'emprunts	

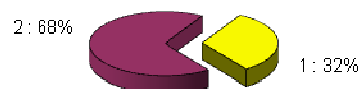


Les recettes s'élèvent à 25 591 € et les dépenses à 12 669 € permettant de dégager un excédent de 12 922 €

Section d'INVESTISSEMENT :

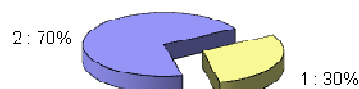
Recettes :

1 : Dotation Fonds de réserve :	8 748,00 €
2 : Excédent reporté d'investissement 2010 :	18 733,00 €



Dépenses :

1 : Remboursement d'emprunts :	11 668,00 €
2 : Travaux de Canalisations :	27 480,00 €



Il s'élève à 27 481 € pour les recettes et à 39 148 € pour les dépenses, donnant ainsi un déficit de 11 667 €

Le résultat de clôture de l'année 2011 se traduit par un excédent de 1 255 €.



INFORMATIONS EXTENSIONS DES RÉSEAUX

Vous souhaitez raccorder un bâtiment neuf ou existant d'usage privé ou professionnel aux réseaux eau, électricité et téléphone. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Mairie.

ÉLECTRICITÉ

E.R.D.F (Electricité Réseau distribution France)

Moins de 30 mètres : à voir en direct avec **ERDF** : Lorsque le réseau est situé à moins de 30m du point le plus proche de l'unité foncière à desservir, en limite du domaine public, il s'agit d'un simple branchement dont les travaux seront réalisés par le concessionnaire.

Plus de 30 mètres : à voir avec la **Mairie** : Au-delà des 30 mètres, le SDE24 réalise une extension de réseau électrique. Dans ce cas vous devez constituer et déposer votre demande en Mairie. Entre la demande et la réalisation des travaux, un délai maximum de 4 mois est nécessaire d'où l'importance de faire la demande en tout début de projet. En Dordogne, c'est le SDE 24 qui assure le financement à la place des communes dans la limite de 100m à vol d'oiseau (rayon) de distance entre le réseau existant et le point de livraison. Au-delà des 100 premiers mètres de réseau construit, le supplément est pris en charge par le demandeur à hauteur de 75€ le mètre jusqu'à 250m, puis 45€ le mètre au-delà de 250m. Le raccordement est réalisé en limite de la propriété foncière et le coffret sera donc placé au bout du chemin d'accès. La partie de l'extension de réseau entre le bâtiment et la limite du terrain privé est à la charge du demandeur. Les travaux de raccordement au réseau public ne comprennent pas les branchements, toujours à la charge du pétitionnaire, qui devront être sollicités auprès des services du concessionnaire, E.R.D.F.

LE SDE 24 (syndicat Départemental d'Électrification) AMÉNAGEUR DU TERRITOIRE POUR LES COMMUNES

Les renforcements des réseaux :

Chutes de tension ou manque de puissance des installations électriques, le **SDE 24**, est l'autorité compétente qui intervient auprès des usages. C'est également lui qui finance et réalise les travaux d'amélioration de la desserte sur les communes rurales de la Dordogne.

Les mairies centralisent les besoins des usagers et remettent les demandes de renforcement des réseaux auprès du **SDE 24**. Toutes les demandes sont recensées et examinées lors de réunions de secteurs organisées par les élus qui définissent ensuite un programme annuel de travaux et son plan de financement.

La sécurisation des réseaux :

Sécurisation des réseaux, remplacement des fils nus par des câbles isolés ou par l'enfouissement des lignes.

Les effacements des réseaux :

Pour le confort des usagers mais également la mise en valeur du patrimoine, le **SDE 24**, a pour objectif l'intégration de l'ensemble des ouvrages électriques dans l'environnement.

La dissimulation des réseaux :

Dissimuler les réseaux en sites sensibles classés ou inscrits en priorité.



EXTENSIONS DES RÉSEAUX (Suite)

TÉLÉPHONE

Urbanisme et télécommunications :

Le code de l'urbanisme dans son article L.332-15 fait référence à la notion du droit du terrain. Celui-ci correspond à la superficie de la voie et des accotements ou trottoirs située dans le prolongement de la façade de la parcelle du terrain bénéficiaire de l'autorisation de construire. Lorsque le point physique d'accès au réseau de France Télécom est situé hors de cet espace, France Télécom doit réaliser à ses frais les travaux d'extension de son réseau jusqu'au droit du terrain. L'article L.332-15 précise que le bénéficiaire du permis de construire doit réaliser ou faire réaliser à ses frais, les ouvrages souterrains nécessaires au tirage des câbles de télécommunications depuis les équipements France Télécom existants sur le domaine public au droit de sa parcelle et ce jusqu'à sa construction.

Quelques précisions :

[Le raccordement de votre maison au réseau téléphonique :](#)

Vous envisagez de faire construire, ou vous avez déposé une demande de permis de construire de votre maison neuve individuelle (hors lotissement).

Préparez dès à présent le raccordement de votre maison au réseau téléphonique, en contactant le service clients au 10 14 (1) qui vous expliquera la nature des travaux que vous devrez réaliser ainsi que la marche à suivre.

[Le branchement au réseau téléphonique \(travaux d'adduction\) :](#)

En coordination avec les travaux de terrassement et de raccordement aux réseaux d'électricité, d'eau ou encore de gaz, nous vous conseillons de prévoir une adduction téléphonique en souterrain, pour des raisons de sécurité, de fiabilité, de coût et d'esthétique.

Cette adduction souterraine s'entend depuis le point de raccordement du réseau France Télécom sur la voie publique ou le trottoir, jusqu'au point de pénétration dans la maison.

Elle peut être réalisée en même temps que les travaux de raccordement aux autres réseaux eau, électricité ou gaz, en respectant des règles d'ingénierie décrites dans le document « L'adduction de votre nouvelle ligne téléphonique » que la Mairie peut vous fournir ou que vous pouvez consulter sur le site « orange.fr ».

[Le raccordement de votre ligne téléphonique :](#)

Au minimum deux mois avant votre date d'emménagement, nous vous conseillons de prendre rendez-vous en contactant le service clients au 10 14(1).

La mise en service de votre ligne interviendra après la réception des travaux d'adduction.

Le délai moyen de mise en service de votre ligne est de 8 jours.

Vous aurez à vous acquitter des [frais de mise en service](#) et de déplacement d'un technicien.

1) ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 20h00, appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs.



EXTENSIONS des RESEAUX (Fin)

EAU POTABLE

Réseau présent au niveau de la voie d'accès : à voir en direct avec SOGEDO : Lorsque le réseau est situé sous ou à proximité de la voie d'accès, il s'agit d'un simple branchement dont les travaux seront réalisés par le concessionnaire.

Pas de Réseau à proximité : à voir avec la Mairie : Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de TOCANE dont nous dépendons réalise une extension de réseau. Dans ce cas vous devez constituer et déposer votre demande en Mairie. Entre la demande et la réalisation des travaux, un délai est nécessaire d'où l'importance de faire la demande en tout début de projet. Le SIAEP assure le financement à la place des communes dans la limite de 100m à vol d'oiseau (rayon) de distance entre le réseau existant et le point de livraison. Au-delà des 100 premiers mètres de réseau construit, le supplément est pris en charge par le demandeur. Il n'y a pas de tarif établi. Un devis est alors réalisé en fonction des contraintes techniques et du linéaire. Il est soumis à l'approbation du demandeur. Dans tous les cas, le raccordement est réalisé en limite de la propriété foncière et le coffret sera donc placé au bout du chemin d'accès. La partie de l'extension de réseau entre le bâtiment et la limite du terrain privé est à la charge du demandeur.

Les travaux de raccordement au réseau public ne comprennent pas les branchements, toujours à la charge du pétitionnaire, qui devront être sollicités auprès des services du concessionnaire, SOGEDO.



ANIMAUX ERRANTS

La Mairie est de plus en plus sollicitée par l'errance d'animaux domestiques.

Il est important que les propriétaires se sentent concernés et adoptent un comportement responsable.

Les canins, équidés, bovins, porcins...etc. doivent être maintenus dans des parcs solidement constitués afin d'éviter toute divagation sur la voie publique.

Les chiens « errants » inquiètent les riverains ou les propriétaires chez lesquels ces animaux s'introduisent. D'une manière plus générale, l'intrusion de chiens pose des problèmes de sécurité importants, car l'agressivité de ces derniers peut générer des risques majeurs pour les personnes.

Ces derniers temps, les attaques de moutons et brebis se sont multipliées sur le territoire de la commune, occasionnant de grosses pertes chez les propriétaires sans parler de la souffrance des bêtes agressées.

Certains randonneurs n'hésitent pas à se promener avec leur chien de défense en toute liberté entraînant de l'angoisse, voire de la peur chez d'autres promeneurs.

La réponse systématique telle « mon chien n'est pas méchant », n'est pas satisfaisante car rien ne peut nous donner cette certitude ; une attitude, un geste, un contexte peut engendrer un comportement agressif chez un animal.

Que faire ? Certes il existe une réglementation nationale mais il nous paraît plus important de sensibiliser chaque propriétaire afin que les règles de sécurité et de comportement ne soient pas bafouées.

Est-il nécessaire de rappeler qu'en cas d'accident, la responsabilité du propriétaire est systématiquement engagée?

Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse ; ceux potentiellement dangereux doivent être muselés. L'animal doit être identifiable par le port d'un collier.

Les chiens errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière.



INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES

DIVERS

Pour améliorer la vie en communauté dans une entente harmonieuse, il suffit d'entretenir de bonnes relations de voisinage. Pour cela il faut que chacun y mette du sien, de la bonne volonté et respecte les lois et règlements en vigueur.

Ces textes sont à votre disposition à la mairie. Ils concernent de nombreux sujets (Plantations, Elagage, Voisinage, Débroussaillage, Ecobuage, Défrichage, Bruit, etc.).

URBANISME

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les formalités en matière d'urbanisme à respecter et les procédures à engager.

Nous vous rappelons que toute construction, même démontable doit faire l'objet d'une déclaration, faute de quoi sa destruction pourrait être exigée par les services compétents.

Dans le doute sur la procédure à mettre en œuvre, n'hésitez pas à consulter le secrétariat.

— Procédure à suivre pour une construction neuve —

SANS FORMALITÉ

- ◆ Mur inférieur à 2 m de hauteur
- ◆ Construction de moins de 2 m² et d'une hauteur inférieure à 12 m
- ◆ Habitation légère de loisirs de moins de 35 m², implantée dans un camping
- ◆ Piscine inférieure à 10 m²
- ◆ Construction temporaire de moins de trois mois
- ◆ Éolienne, pylône, poteaux d'une hauteur inférieure à 12 m

DÉCLARATION PRÉALABLE

- ◆ Mur supérieur à 2 m de hauteur
- ◆ Construction d'une superficie comprise entre 2 m² et 20 m²
- ◆ Habitation légère de loisirs de plus de 35 m²
- ◆ Clôture
- ◆ Pylône, poteaux d'une hauteur supérieure à 12 m
- ◆ Piscine de moins de 100 m² non couverte ou dont la couverture est inférieure à 1,80 m

PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction neuve ou travaux portant sur une construction existante non soumise à déclaration préalable exonérée d'autorisation (procédure de droit commun)

— Procédure à suivre pour une construction Existante —

SANS FORMALITÉ

Procédure de droit commun

DÉCLARATION PRÉALABLE

- ◆ Travaux de ravalement
- ◆ Modification de l'aspect extérieur d'une construction
- ◆ Extension de surface hors œuvre brute (SHOB) entre 2 m² et 20 m²

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ◆ Création d'une SHOB supérieure à 20 m²
- ◆ Changement de destination d'un bâtiment avec modification structure ou façade
- ◆ Modification du volume de la construction, création ou agrandissement d'ouvertures...



HAMEAU DE LA FONT-MOREAU

Ce hameau de 20 lots en accessibilité à la propriété est en plein développement.

A ce jour 6 lots sont vendus. Les nouveaux propriétaires ont pour la plupart lancé les travaux de construction pour ce qui deviendra leur résidence principale. Une maison est déjà habitée. Bienvenue à ces nouveaux Chantéracois.

L'engouement qui s'est manifesté dès la mise en vente des parcelles s'est un peu essoufflé. La crise de l'immobilier est bien présente et donc freine les projets des potentiels acquéreurs. Gageons que ce ne soit qu'un mauvais passage et que la crise passée la construction redémarre.

N'hésitez pas à faire de la publicité et à vanter les mérites de cette réalisation.

Quelques rappels sur l'opération. Il reste 14 lots en vente qui vont de 1 289 à 2 531 m².

Un premier prix de 13,40 € TTC le m² est proposé aux nouvelles familles désirant construire leur résidence principale.

Un deuxième prix de 17,07 € TTC le m² est fixé pour les constructions de logement locatif ou résidence secondaire.

Tous les renseignements nécessaires peuvent vous être apportés par la Mairie.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

À ce jour, dans le cadre de la 1^{ère} tranche les résidences du Bourg, de Puybeaudeau et de Maury sont raccordées. Une nouvelle tranche est à l'étude. Elle concerne les hameaux de Boutard, Beauterie, Faureille et Marty. Les problèmes mentionnés dans le chapitre de l'assainissement individuel ont principalement pour cadre ces hameaux. Les villages de Faureille et Marty n'ayant pas été intégrés dans un premier temps dans le schéma directeur de l'assainissement collectif, il est donc nécessaire de réaliser une enquête publique afin que l'ensemble des personnes concernées et autres puissent faire part de leurs remarques. À la suite de cette consultation et après analyse, le Conseil Municipal prendra sa décision en fonction de la volonté majoritairement dégagée des foyers concernés.

Quelques rappels :

Vous n'êtes pas sans savoir quelles sont les responsabilités incombant aux communes imposées par la loi en matière d'assainissement collectif. Les collectivités doivent assurer la gestion financière et technique de ce service public. Le budget annexe de l'assainissement collectif est obligatoirement équilibré par les redevances des abonnés. La consommation moyenne annuelle d'un habitant de Chantérac est de 37 m³. A partir de cette base, la collectivité a donc effectué un calcul d'équilibre. Le coût de fonctionnement de ce service collectif est perçu semestriellement sur votre facture d'eau potable. La part fixe est fixée à 150 € annuel et le prix du m³ traité à 1€25. La part fixe peut paraître élevée, mais c'est un choix volontaire du Conseil Municipal afin de ne pas pénaliser les résidences principales.

La collectivité a aussi décidé, conformément au deuxième alinéa de l'article L.1331-7 du code de la santé publique, que toute **nouvelle habitation construite et raccordable au réseau de collecte existant** fera l'objet d'une participation pour raccordement au réseau d'assainissement (PRRA). Le montant de cette contribution financière a été fixé par délibération à 1 500€ par logement. En application de l'article L.332-28 du code de l'urbanisme, le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du bénéficiaire de l'autorisation de construire, dès la délivrance de celle-ci.

Les propriétaires assureront leur propre branchement, non sans avoir rempli une demande de raccordement. Les services habilités par la collectivité effectueront une visite de conformité.

Les propriétaires nouvellement branchés participent ainsi aux investissements antérieurs du service, mais font l'économie d'une installation d'assainissement individuel (entre 4 000 et 6 000 €).



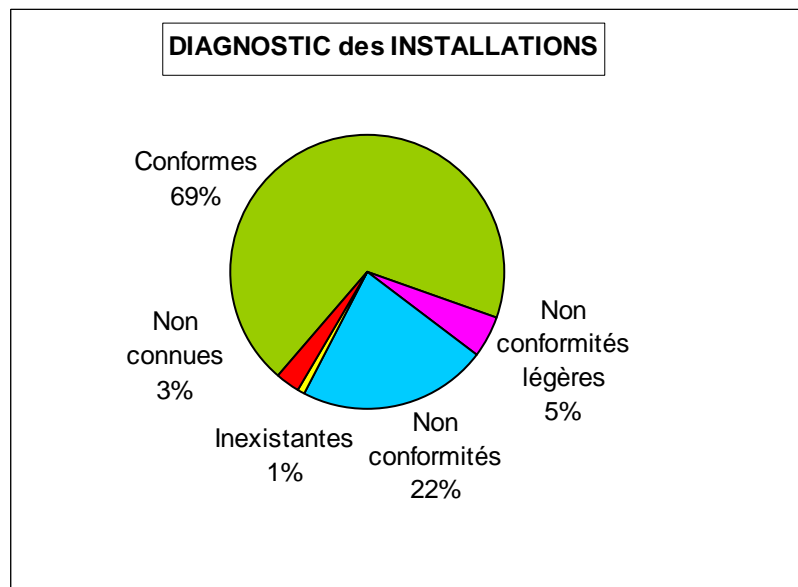
ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

GÉNÉRALITÉS :

Les collectivités doivent, dans le cadre d'un service public prendre en charge le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Cette action comprend : la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages ainsi que la vérification périodique de leur bon fonctionnement et entretien. Ces opérations ont été déléguées par la C CVS (Communauté de Communes de la Vallée du Salembre) par conventionnement à la SOGEDO et ce depuis 2010.

LE SPANC (service pour l'assainissement non collectif) :

Les contrôles destinés au diagnostic sont à ce jour pratiquement terminés sur notre territoire. 189 habitations ont été visitées. Il ne reste que 28 contrôles à réaliser. Dans le graphique suivant vous constaterez que les installations sont pour la plupart conformes ou présentent une légère non-conformité. C'est un résultat plutôt satisfaisant pour notre commune. Au vu de ces chiffres on peut en déduire qu'une grande majorité d'habitants est soucieuse de l'environnement. Les non-conformités sont souvent dues à des contraintes techniques rendant les réalisations impossibles.



ÉTUDE DE SOL ET DE FILIÈRE À LA PARCELLE:

Notre commune ne présente pas de sols homogènes et l'étude de zonage n'apporte pas les éléments techniques justificatifs suffisants à l'échelle de la parcelle pour pouvoir déterminer la faisabilité d'un assainissement individuel en adéquation avec la nature du sol. La collectivité a donc décidé que tout nouveau projet d'assainissement non collectif fasse l'objet d'une étude particulière de sol et de filière, à la parcelle, à fournir par le pétitionnaire demandeur.

Cette étude permettra non seulement à la commune d'acquérir les éléments de contrôle suffisants, mais aussi au pétitionnaire de disposer d'éléments de choix pertinents pour la définition de son projet.

Il est, en effet, rappelé que le pétitionnaire reste responsable de la filière proposée, la commune devant s'assurer de la conformité de cette proposition avec la réglementation. Cette disposition va donc dans le sens d'une meilleure garantie de la bonne conception du projet, tant pour le demandeur, que pour l'acquéreur, que pour le contrôleur.

Cette étude devra être conduite sur la base du contenu minimal clairement défini dans le cahier des charges ainsi que le formulaire qui vous seront fournis en Mairie.



TRAVAUX COMMUNAUX

D.F.C.I (Défense des Forêts Contre l'Incendie)

Pour remédier aux grands incendies des années 1948 / 1949 qui ravagèrent la forêt, de petits syndicats ont vu le jour. Ils mirent en œuvre le désenclavement de la forêt de la Double de la Bessede...etc.

Les années 1970 virent la création de larges ouvertures dans le massif forestier (coupe-feu) pour permettre une intervention plus rapide des services incendies. Ils s'agit des pistes que nous connaissons aujourd'hui.

Le plus souvent les pistes sont établies sur l'emprise de chemins ruraux. Celles qui sont établies sur des terrains privés sont uniquement réservées aux pompiers, aux agents de l'O N F, à la gendarmerie...etc. mais demeurent privées.

En ce qui concerne notre commune un seul tronçon était dans ce cas, sans que cela ait occasionné une gêne au propriétaire ou aux autres usagers.

Le terrain nécessaire à la création de ces pistes fut cédé par les riverains mais ils en restaient toujours les propriétaires, ce qui pouvait être source de conflits, faute d'acte de vente ou de donation à la collectivité.

Dans notre commune, la réorganisation foncière vient de régulariser cadastralement la nouvelle emprise des pistes. Les propriétaires retrouvant les surfaces cédées à l'origine.

Les pistes D F C I sont entretenues par les agents communaux, qui fauchent et comblent les nids de poule.

Les travaux importants tels que les ouvertures de pistes, gravages de la bande centrale de roulement, les aqueducs, ou implantation des panneaux de signalisation sont gérés par le syndicat DFCl aidé d'un technicien de la chambre d'agriculture et de la forêt. Ils établissent et regroupent les dossiers afin d'obtenir le maximum de subventions, généralement 80% du montant des travaux.

Le syndicat D F C I prend en charge une grande partie de la somme restante et gère le suivi des travaux.

Nos nombreuses pistes sont très utilisées, agréables à parcourir et efficaces en cas de d'incendie.

Prochainement une nouvelle signalétique de panneaux bois écologiquement mieux intégrée à la forêt va venir remplacer l'ancienne.

Lors des réunions, deux délégués, Messieurs JUGIE Roger et LAMY Hervé représentent la commune.

VOIRIE

Des travaux importants de voirie revêtue ont été réalisés sur notre commune par l'entreprise COLAS, Notamment aux villages de Puybeaudeau, Charrières, Maury et Joussonnières pour un montant de 53 894 €.

La cour des écoles a été remodelée et traitée à l'enrobé ainsi que l'allée de la bibliothèque pour un coût de 24 129 €.

Au village de Maury un chemin a été ouvert et empierré, en vue de la construction prochaine de plusieurs maisons individuelles.

Les agents communaux œuvrent comme chaque année, pour rendre la circulation plus facile en faisant du point à temps, et en employant de l'enrobé pour colmater les nids de poule. Les fauchages sont également programmés en respectant les orchidées ce qui peut quelquefois entraîner un petit retard dans leur exécution.

La voirie desservant le hameau de la Font-Moreau a été traitée d'une façon bien particulière puisqu'il s'agit d'une chaussée drainante recouverte d'enrobé, son financement a été englobé dans le budget propre au projet.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

La présence de termites et de salpêtre (dans la bibliothèque), d'humidité en général, des toitures détériorées par les ans, un chauffage gourmand en énergie et une isolation insuffisante nous ont amenés à réaliser une opération de rénovation de l'ensemble du corps de bâtiments regroupant les logements Nord et Sud, les écoles, la bibliothèque et le restaurant scolaire.



Des tuiles mécaniques losangées préconisées par l'Architecte des Bâtiments de France ont remplacé les ardoises usées par les années et les intempéries.



Les dommages causés par les travaux à la cour des écoles nous ont obligés à entreprendre sa réfection totale. Ce fut l'occasion d'enfourer des réseaux (tout à l'égout, drainage) en vue de futurs sanitaires.



La bibliothèque a bénéficié de travaux d'embellissement, complétés par l'aménagement d'un placard supplémentaire. Le revêtement de l'allée d'accès a été entièrement refait.



La bibliothèque a bénéficié de travaux d'embellissement, complétés par l'aménagement d'un placard supplémentaire. Le revêtement de l'allée d'accès a été entièrement refait.

Coût des Travaux : 118 000 € T.T.C.

Maître d'œuvre : **PETIT Jean-Pierre**

- ◆ Couverture - zinguerie : Entreprise **CLOUTOU**
- ◆ Menuiseries intérieures bois: Entreprise **POIRSON**
- ◆ Plâtrerie - isolation - peinture: Entreprise **VOLLET**
- ◆ Electricité : Entreprise **FOURLOUBEY**
- ◆ Traitement anti termites : Entreprise **LIOGIER**
- ◆ Aménagement cour d'écoles :Entreprise **COLAS**

Les Aides : État : 12 650 €

Département : 28 000 €

Il est important d'avoir toujours à l'esprit l'entretien des bâtiments dans nos communes rurales, pour laisser aux générations futures un patrimoine en état.



RÉORGANISATION FONCIÈRE

La réorganisation arrive enfin à son terme. Que de discussions, de négociations, de tergiversations pour achever un tel projet. Il faut beaucoup de courage pour oser conduire et lancer une telle opération. Nombreux sont les élus qui revendiquent ne jamais vouloir engager une procédure identique.

Il nous aura fallu dix ans pour que le parcellaire sur le territoire de la commune soit réorganisé. Il est vrai que notre commune représente presque 1 900 hectares.

Quelques chiffres pour mesurer le travail réalisé :

L'existant : Sur 1894 hectares, 1705 ont été réorganisés, soit 90% du territoire.
 595 comptes de propriétaires dont 152 ne possédaient qu'une parcelle.
 2766 îlots dont 696 parcelles étaient enclavées.
 La surface moyenne d'une parcelle était de 62 ares.

Après : Il ne reste plus que 300 comptes de propriétaire.
 1142 îlots dont 24 parcelles restent enclavées.
 La surface moyenne d'une parcelle est passée à 1,5 hectare.

Le Coût : 487 980 € décomposés comme suit :

Étude préalable :	22 636 €
Projet :	420 344 €
Travaux connexes :	45 000 €

Financement : État :	236 500 €	48,5 %
Département :	236 500 €	48,5 %
Commune :	14 980 €	3 %

Certes toutes les doléances et remarques n'ont pas trouvées l'écho espéré, mais il faut bien comprendre que l'ampleur du chantier ne pouvait que confirmer cet état de fait. Le regret que l'on peut manifester aujourd'hui résulte d'un concours de circonstances qui n'a pas facilité le déroulement. En effet, dès le début de l'opération, l'État était le Maître d'Ouvrage.

Avec la réforme des collectivités, la compétence a été transférée au Département, qui par délégation a dû assurer la poursuite des opérations. N'étant pas préparé à la conduite de tels dossiers, cette collectivité a dû se doter de personnel qualifié.

Le géomètre Monsieur PARADOL, en charge du dossier a connu lui aussi sa part de désagrément puisque son collaborateur Monsieur LEFRAIS qui œuvrait, discutait et négociait sur le terrain a quitté la société THALES.

Comme vous pouvez le constater, tous ces chamboulements n'ont pas apporté un climat de sérénité dans le déroulement du projet.

La commune n'étant pas Maître d'Ouvrage, il nous a été difficile de solliciter plus de bienveillance de la part des intervenants, et ce malgré toutes nos nombreuses relances et tous nos efforts répétés.

Certains propriétaires ont entamé des recours auprès du tribunal administratif. C'est la procédure logique pour ceux qui sont en désaccord avec les propositions faites. Vu l'ampleur de l'opération, il paraissait inconcevable d'obtenir une validation unanime.



PROJET - Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est un bâtiment qui date des années 60 et en dehors de quelques équipements de cuisine, il n'a pratiquement pas subi de transformations.

Les conditions d'accessibilité ne répondent pas à la réglementation actuelle.

Par ailleurs toutes les tâches de restauration s'effectuent actuellement dans une pièce unique. Les meubles sous paillasse et éviers sont en ossature bois avec portes en particules surfacées mélaminées ce qui a fait l'objet de la principale remarque des services vétérinaires qui ont mis en demeure la commune d'effectuer des travaux de mises en conformité.

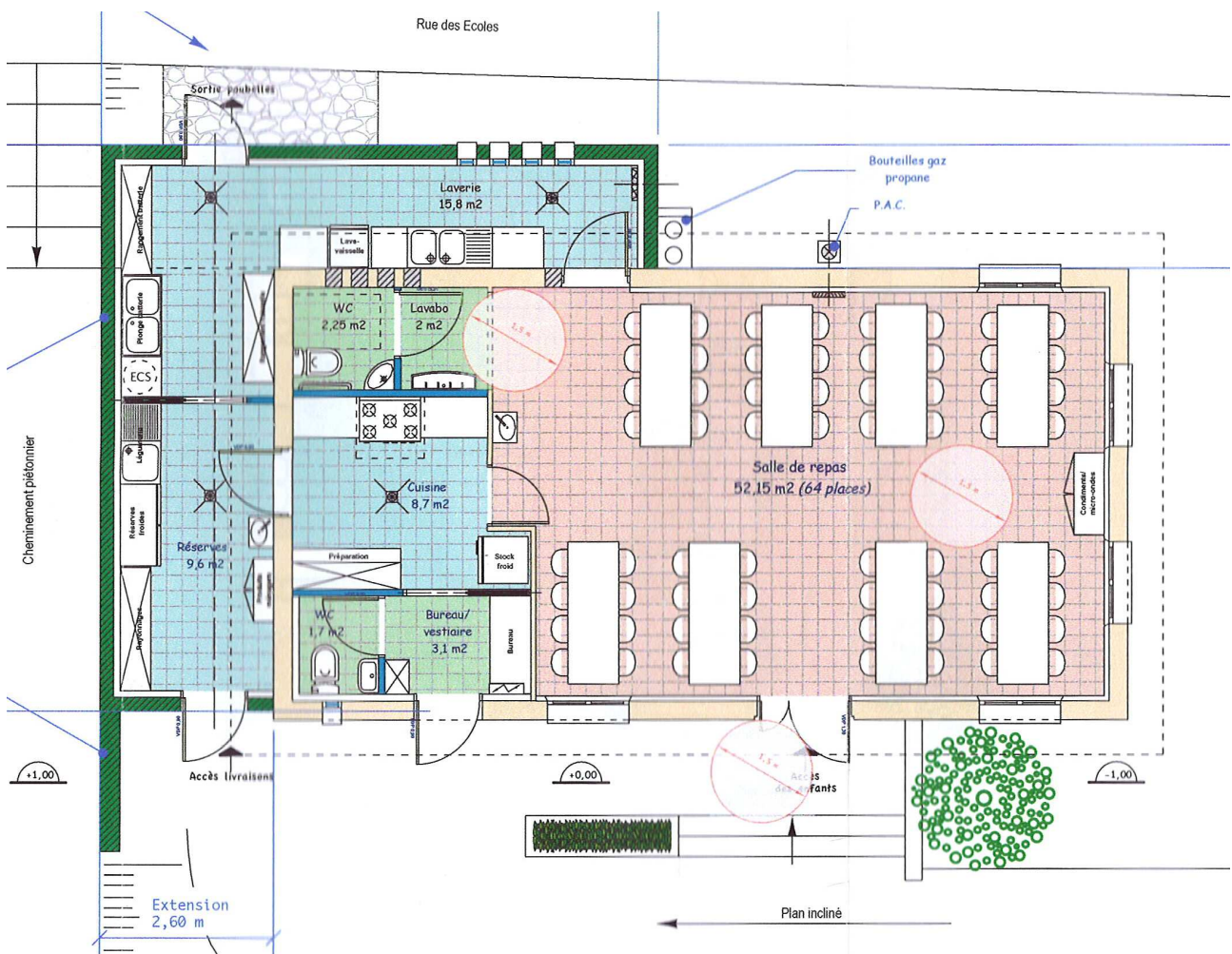
La règle fondamentale en cuisine collective est la séparation des circuits dits « sales » (réserve, vestiaire, laverie, poubelles, etc.) des circuits dits « propres » (préparation, cuisson, service, stockage frais, etc.) pour éviter la propagation d'éventuels germes.

L'option choisie d'une extension côté ouest permet de conserver les espaces actuellement occupés par la cuisine, sans modifier la salle à manger et surtout de réserver la possibilité ultérieure d'un agrandissement de cette dernière en cas d'augmentation significative de l'effectif scolaire.

Comme vous pouvez le constater dans le plan ci-contre, l'extension de la cuisine permettra de mettre en place une « marche en avant » et la séparation des circuits « sales » et « propres ».

Coût estimatif de l'opération : 200 483 € TTC.

La collectivité a sollicité des aides auprès de l'État et du Département.





PROJET - Église Saint Pierre Es Lien

L'Église saint Pierre Es Lien de Chantérac aurait relevé de deux grandes campagnes de travaux : l'édification de la nef romane au cours du XII^e siècle, puis son extension au nord au cours du XVI^e siècle.

Vers le milieu du XVI^e siècle, l'Église fut pourvue d'une cloche en bronze comportant une inscription accompagnée d'un décor de semis de roses : «FAICTE L'AN MIL VC XL IV (1544) TE DEU LAUDAMUS IHS MARIA SANCTA PETRE ORA PRO NOBIS. GUILHEM DORLHAC DICT CHARLOU.» Elle mesure 1m20 de diamètre et 1m10 de hauteur.

Cet édifice est classé monument historique depuis le 24 octobre 1914.

C'est à ce titre que dans les années 70, elle a fait l'objet de travaux dirigés par les monuments historiques : ♦ Restauration des vitraux ♦ Réfection de la toiture ♦ Stabilisation de la voûte ♦ Réfection de la charpente.



Suite à ces travaux de confortation, le Club du Vieux Manoir entreprit en août 1981 la restauration intérieure de l'Église de Chantérac et en août 1982 le décrépiçage intérieur au cours duquel est apparue sur le mur Sud, une baie murée. La litre funéraire a été remise au jour, dans son intégralité et des graffitis ont été également découverts.

Aujourd'hui il apparait que l'église présente des maçonneries extérieures extrêmement dégradées.

A la demande du Service Départemental de l'architecture et du Patrimoine et après appel d'offres, c'est Madame Gaëlle DUCHÊNE, architecte agréée par les Bâtiments de France qui a obtenu le marché et a réalisé l'étude préalable de travaux de confortation et d'assainissement des maçonneries extérieures dont voici un résumé.

Les travaux s'effectueraient en trois tranches.

Tranche n°1. Confortation des maçonneries Nord :

♦ Assainissement des pieds de murs ♦ Remplacement de parements en pierre ♦ Réparation de pierres au mortier de réparation ♦ Réfections des glacis des contreforts ♦ Traitement des parements ♦ Nettoyage, révision de la couverture et pose de gouttières zinc.

Tranche n°2 : Confortation des maçonneries Ouest et Est

Maçonnerie élévation Ouest

♦ Réfection du parvis ♦ Remplacement de parements en pierre ♦ Réparation de pierres au mortier de réparation ♦ Réfection des glacis des contreforts ♦ Traitement des parements.

Maçonnerie élévation Est

♦ Remplacement de parements en pierre ♦ Réparation de pierres au mortier de réparation ♦ Réfections des glacis des contreforts ♦ Traitement des parements ♦ Confortation de fissures du chevet
♦ Nettoyage et révision de la couverture et pose de gouttières zinc ♦ Menuiserie.

Tranche n°3 : Confortation des maçonneries Sud

♦ Assainissement des pieds de murs ♦ Remplacement de parements en pierre ♦ Réparation de pierres au mortier de réparation ♦ Confortation de l'ouverture Sud-Ouest des combles ♦ Confortation d'un pan de mur non liaisonné ♦ Traitement des parements ♦ Nettoyage et révision de la couverture et pose de gouttières zinc ♦ Menuiserie.

Coût de la tranche n°1 : 143 856 € TTC

Coût de la tranche n°2 : 186 520 € TTC

Coût de la tranche n°3 : 183 496 € TTC

TOTAL : 513 872 € TTC

Financement prévisionnel : 40 % du H.T. de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de l'État
20 % du H.T. de la Région
20 % du H.T. du Département
20 % du H.T. + la TVA à la charge de la commune

Afin de réduire la participation communale, une souscription va être lancée auprès des habitants, et ce en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU SALEMBRE

La deuxième tranche des travaux a commencé et se poursuit. Le tronçon (de la gare de Neuvic à la rivière Isle), le ruisseau très encombré et souvent inaccessible aux usagers, pêcheurs ou autres, a été complètement dégagé. Sur cette partie du Salembre, nous sommes aussi en attente de l'autorisation administrative qui va permettre le désenvasement d'un bras mort permettant ainsi la possibilité d'augmenter la frayère dans cette zone humide.



Courant novembre les travaux ont permis de continuer l'opération sur le Roueix jusqu'aux étangs de l'Hôpital, et de dégager plusieurs sources. L'enchaînement des travaux se poursuit sur les communes de Tocane, Saint Aquilin, Saint Astier et enfin de Saint Germain du Salembre. Sur les communes de Tocane et Saint Aquilin en particulier, les travaux seront plus axés sur le dégagement des sources, et la protection des zones humides, tout en continuant à dégager les embâcles.



Le Syndicat de la vallée du Salembre a été le premier à demander la prise en compte administrative de sa structure, par le syndicat de l'Isle, ce qui a abouti à une réflexion et à une prise de contact avec les autres syndicats (syndicats du Vern, de la Cremps). De nombreuses réunions se sont tenues, animées mais constructives.

Dans un avenir proche, le Syndicat de la Vallée de l'Isle devrait avoir en charge la gestion administrative de l'ensemble des structures.

Bien entendu le Syndicat d'Aménagement de la Vallée du Salembre continuera d'exister, avec ses délégués communaux qui sont, avant tout, les meilleurs connaisseurs des difficultés rencontrées sur leurs territoires respectifs.

Nous œuvrons également à l'intégration, dans un programme d'aménagement de rivière, du ruisseau de la Beauronne de Saint Vincent de Connezac, qui n'a pas d'encadrement structurel pour l'instant, ainsi qu'à la préservation, sur ce même cours d'eau de zones humides très intéressantes.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté par la préfecture ajoutait à notre réflexion initiale: le syndicat de la Beauronne de Chancelade. Nous continuons à travailler sur ce projet de regroupement en nous donnant toutes les informations nécessaires, qu'elles soient géographiques, humaines, financières ou autres, afin que notre réflexion et surtout sa présentation aux élus s'approche au maximum à la réalité du terrain.



Le montant des travaux de cette tranche inscrit au budget du syndicat s'élève à : 179 000 € dont 80% de subventions qui se répartissent entre différents partenaires financiers soit 30% pour le Conseil Général 20% pour le Conseil Régional 30% pour l'agence de l'eau les 20% restant sont à la charge du syndicat.

Les propriétaires riverains sont informés par lettre du commencement des travaux, tronçon par tronçon, ils sont également conviés aux réunions de chantiers ou leurs observations peuvent être prises en considération afin de faciliter le bon déroulement de l'opération.

Les travaux sont confiés comme par le passé à l'équipe spécialisée de travaux en rivière de l'ASC SN, le suivi des travaux est assuré par le technicien de rivière du syndicat de l'Isle.

Le Président, Pierrot BRUGEASSOU

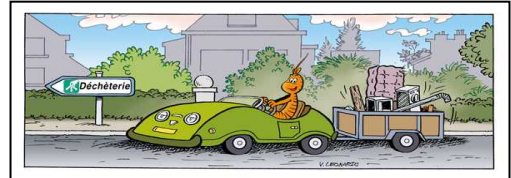


GESTION DES DÉCHETS



HÉLAS!!! Les dépôts de déchets encombrants à côté des bacs réservés aux sacs noirs ou jaunes sont encore d'actualité! Le comportement de quelques personnes nuit à l'ensemble des usagers. Il doit cesser. Tous les moyens sont mis à disposition pour collecter l'ensemble des déchets.

Allons-y, utilisons les Déchèteries près de chez nous!!!!



RIBÉRAc – ZA les Chaumes
du lundi au samedi
8h30 - 12h30 et 14h30 - 18h30
Tel. : 05 53 91 18 71

TOCANE ST APRE – Le Jarissou
mardi et samedi 9h-12h et 14h-18h
mercredi 10h-12h et 14h-18h
Tel. : 05 53 91 61 33

VERTEILLAC – le Mas
mardi, jeudi et samedi
9h - 12h et 14h - 18h
Tel. : 05 53 91 07 63

NEUVIC – Planèze
lundi, mercredi, vendredi et samedi
9h - 12h et 13h30 - 17h
Tel. : 05 53 80 31 27
06 14 42 02 44

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Sacs jaunes

Lundi
semaines impaires



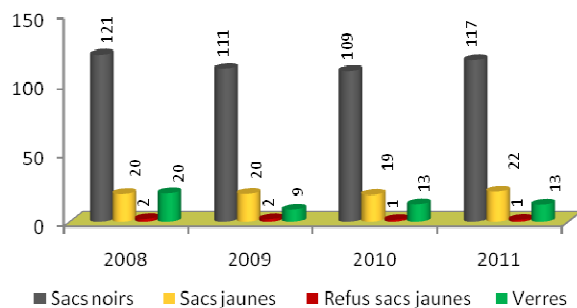
Sacs noirs

Vendredi
Toutes les semaines

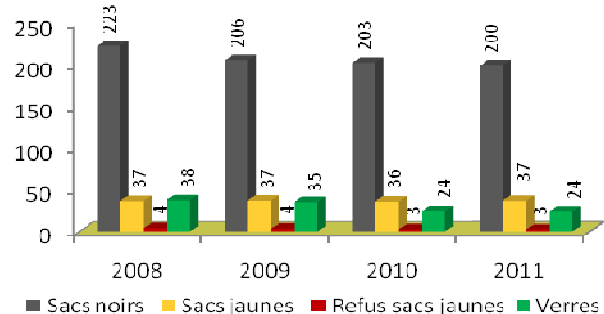


Poids des déchets 2011 sur Chanté-

Poids des déchets de la commune en Tonnes



Poids des déchets par habitants en Kg



Pensez à déposer vos vêtements usagers en déchèteries dans les bornes textiles ou dans des recycleries pour une seconde vie.

La Bobine (Neuvic)

Tél. : 05 53 81 63 06

Courriel : la.bobine@orange.fr



La Tresse (St Médard de Mussidan)

Tél. : 05 53 80 06 53

Courriel: latresse.ascsn@orange.fr

A compter du 1^{er} mars 2012, le sac jaune va prendre du poids !

En plus des bouteilles et flacons en plastique, le sac jaune périgordin pourra recevoir :

pots de yaourt, pots de crème fraîche... sacs, sachets, blisters, suremballage des packs d'eau, de lait... boîtes alimentaires...

Une campagne départementale de communication multimédias comprenant notamment des plaquettes de tri, des articles presse, des affiches... va être lancée fin février par le SMD3 pour accompagner chaque citoyen dans ce tri élargi. La conférence de presse du démarrage de cette campagne aura lieu le 21 février prochain.

Contact SMD3 : Damien PEYRUCHAUD

Tél : 05 53 45 54 95

Courriel : d.peyruchaud@smd3.fr

La date de distribution des sacs poubelle aura lieu les :

Samedi 17 mars 2012

Samedi 24 mars 2012

Samedi 31 mars 2012



GESTION DES DÉCHETS

LE COMPOSTAGE Pourquoi composter ?



30% des ordures ménagères sont des déchets organiques (moyenne française) : épluchures de légumes, marc de café, thé, fleurs fanées... A quoi il faut ajouter, quand on a un jardin, les tontes de pelouse, tailles de haie, feuilles mortes, etc...

Ces déchets organiques sont valorisables ! Ils peuvent être recyclés en faisant du compost dans et pour le jardin.

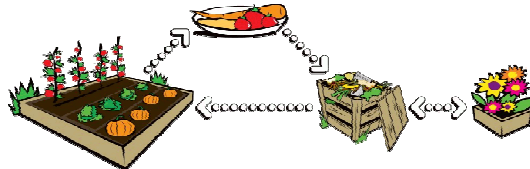
4 bonnes raisons de composter :

1. **REDUIRE** le poids du bac gris et limiter la quantité de déchets à collecter, transporter et incinérer
2. **REDUIRE** la quantité de déchets verts apportée en déchèterie
3. **PRODUIRE** du compost, un fertilisant 100% naturel et totalement gratuit
4. **LUTTER** contre l'appauvrissement de votre terre en matière organique

Le compostage des déchets organiques produit naturellement de l'humus.

Dans la nature, les végétaux morts se décomposent et se recyclent à l'infini. Le compostage reproduit ce cycle naturel de la matière. C'est un processus de décomposition des résidus végétaux (matières organiques) de cuisine et de jardin par des micro-organismes (bactéries, champignons) présents dans la nature. Dans la nature, les végétaux morts se décomposent et se recyclent à l'infini. Le compostage reproduit ce cycle naturel de la matière. C'est un processus de décomposition des résidus végétaux (matières organiques) de cuisine et de jardin par des micro-organismes (bactéries, champignons) présents dans la nature.

Ces micro-organismes vont, en présence d'oxygène, se nourrir de tous les déchets organiques et les transformer naturellement en un fertilisant gratuit. Ils seront aidés dans leur travail par de nombreux autres être vivants inoffensifs pour l'homme : vers de terre, mille-pattes, cloportes et autres insectes.



Le compostage permet de reproduire le cycle naturel de la matière organique

LE VERRE

Trop de bouteilles et de bocaux dans les sacs noirs.



Déposer le verre dans les colonnes prévues à cet effet allégera considérablement le sac noir.

A ce sujet la quantité de verre recueillie dans notre commune est très inférieure aux communes environnantes ce qui laisse supposer que le tri du verre peut encore être amélioré. Quelques consignes :

Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux et pots vont dans la colonne à verre. **Et rien d'autre....Attention aux faux amis** Les verres spéciaux tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline miroir et verre non transparent et coloré etc.

Le verre naît du verre recyclons-le.

Il doit être mis **DANS les colonnes à verre** et non laissé à côté, même dans des cartons.



LIENS UTILES

- ♦ **SMCTOM** (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Ribérac)
Tél. : 05 53 92 41 66 – Courriel : smctom@smctom-riberac.fr Site web: www.smctom-riberac.fr
- ♦ **SMD3** (Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne)
Tél. : 05 53 45 58 90 – Courriel : contact@smd3.fr – Site web : www.smd3.fr



VIE LOCALE

BIBLIOTHÈQUE



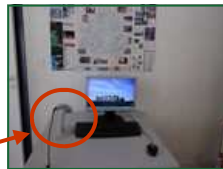
L'an dernier nous vous avons informés que la commune avait décidé d'acquérir le logiciel Orphée, outil de gestion destiné aux bibliothèques. Ce dernier est opérationnel. Il vous donne un accès direct à l'ensemble des bibliothèques adhérentes au réseau départemental. Il permet de consulter le catalogue collectif de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) et ses 270 bibliothèques, de réserver directement un livre, de connaître sa disponibilité et de l'obtenir dans les meilleurs délais.



Un large choix de livres disponibles sur place vous permettra d'assouvir votre soif de connaissance et de lecture. Vous serez accueillis par madame DUFFOUR Christine responsable de la bibliothèque et un samedi sur deux par madame MEYNIER Monique bénévole que nous remercions chaleureusement pour le service rendu à la communauté. Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte les **mercredis et samedis matin de 10h à 12h**.

Point Internet Ouvert au public.

Catalogue collectif de la BDP consultable sur place grâce au logiciel Orphée et à sa douchette.



Des ouvrages consultables sur place dans l'espace lecture.

Coin lecture des tout petits



La bibliothèque est un service gratuit.
Ses portes sont ouvertes à tous les lecteurs de la Communauté de Communes (Chanterac, Saint Aquilin et Saint Germain du Salembre).

SITE INTERNET

Le site Internet de la commune est consultable à l'adresse suivante : « www.chanterac.fr »

Pour pouvoir recevoir le bulletin municipal, être averti d'une manifestation, des projets communaux faites-nous parvenir vos coordonnées à : mairie-chanterac@wanadoo.fr

Après un travail de longue haleine, le nouveau site internet devrait être mis en service dans les six mois à venir.

TÉLÉTHON 2011 (Samedi 03 décembre)

Les dons du Téléthon ont permis de spectaculaires avancées. L'ensemble de la recherche internationale a bénéficié de ces progrès et des premières grandes victoires sur la maladie ont été remportées (les premiers traitements de maladies rares et neuromusculaires voient le jour).

Certains s'engagent financièrement, d'autres physiquement.

Chanterac est une étape depuis plusieurs années maintenant pour les adeptes du quad et du vélo.

La municipalité offre à ces sportifs amateurs et généreux boissons chaudes, galettes... fort appréciées en cette saison.

La médecine de demain a besoin du Téléthon et de vos dons.





VIE LOCALE

REPAS DES AÎNÉS

Ce sont environ une centaine de personnes qui ont pris place le 3 janvier 2011 au Foyer Rural. Plus qu'un bon repas, ce sont quelques heures de convivialité et d'amitié que tous apprécient.

Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux convives et chacun a eu une pensée pour les absents.

Cette rencontre est devenue au fil des ans incontournable et fort appréciée des aînés comme des élus.

Elle permet en effet de commencer l'année de la manière la plus agréable qui soit et c'est dans une ambiance très festive que s'est déroulée cette journée.



RANDONNÉE DE LA SAINT JEAN

Chaque année, la commune de Chantérac offre aux amoureux de la marche plusieurs possibilités de randonnées. Celle de la Saint-Jean est très appréciée car deux circuits sont proposés en semi-nocturne :



Un de 7 kms et un de 13 kms. Cela permet à chacun d'avancer à son rythme et selon ses capacités. Pour un prix modique de 5€ tous peuvent se régaler de grillades et de frites à volonté. Le feu de la Saint-Jean clôture la manifestation.

Merci aux "Amis de la Marche de St Front de Pradoux" et au "Club Randonnée de Chantérac".



Amateurs de nature et de marche,
rendez-vous,
vendredi 22 juin 2012.
19h00 (Foyer rural).

RENTRÉE SCOLAIRE 2011/2012



Les enseignantes, madame LANNOY Maria Flora, la directrice, et madame HOSTEKIND Marie, accompagnées de Monsieur MAGNE Jean-Michel, le maire et madame Faure Colette, adjointe aux écoles, ont accueilli parents et enfants pour cette nouvelle année scolaire 2011/2012.

Madame Lannoy sera en charge des CM2 et d'une partie des CM1 et Madame HOSTEKIND de l'autre partie des CM1 et des CE2.

Durant l'été, d'importants travaux de réfection ont été réalisés (cours, bibliothèque, toitures des écoles et de la cantine...)

Des effectifs en constante progression ont nécessité l'ouverture d'une classe sur la commune de Saint Vincent De Connezac qui accueille désormais les élèves jusqu'au CE1.

À ce jour le RPI (ST Vincent/Chantérac) compte 118 enfants heureux de retrouver le chemin de l'école.

LE JOUR DE LA NUIT

Le 1^{er} Octobre 2011, la Communauté de Communes de la Vallée du Saïembre et le Club, le Renart, présidé par Florian CALDRAY, a, pour la troisième fois, organisé la « nuit noire ». Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la pollution lumi-



neuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé et, dans ce sens, la commune a symboliquement éteint l'éclairage public.

Avec le concours du Flep, le club astronomie de Chamiers dont le président est Olivier BAUTISTA et ses bénévoles, nous avons pu (re) découvrir le ciel, ses étoiles et ses galaxies. Des explications claires et abondantes ont su séduire.

Le Cren, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels qui mène une politique de préservation et de restauration des milieux naturels a réaffirmé la fragilité de certaines espèces.

Le devoir de chacun est de préserver la nature qui ne nous appartient pas.



JOURNÉE DU GOÛT (jeudi 20 octobre 2011)

Pour la journée du goût 2011, la municipalité s'est mise en relation avec Madame HOSTEKIND qui mobilise sa classe autour d'un projet porteur, s'adressant tant à l'apprenant qu'à l'enfant-citoyen qui découvre une facette du monde, la différence socioculturelle et ... s'interroge. Elle nous expose ce projet :

« Le point de départ choisi, un petit pays d'Afrique, le Bénin, avec lequel nous avons des liens depuis plusieurs années. C'est un pays dont l'histoire s'est un temps conjugué avec la nôtre, un pays riche de traditions fortement ancrées, riche de chaleur humaine, et riche encore par sa façon de glisser un art brut et authentique dans tous les gestes et les moments de la vie.

Mon objectif est de faire découvrir ce pays au travers de sa culture (et d'amener les élèves à en percevoir la richesse) ; mais aussi au travers de ses réalités (pauvreté, maladies, malnutrition, travail des enfants...).

Je travaille en liaison avec une association loi 1901 : Yovo-Méwi, très impliquée dans ce pays et qui gère là-bas un Centre de Nutrition.

Je compte dans un premier temps m'appuyer sur **une documentation** montrant la vie de tous les jours là-bas (séquences filmées : environnement, habitat, nourriture, école, travail des adultes et des enfants,...), **sur des objets authentiques** à observer et à "faire vivre" : statuaire, masques,alebasses, tissus, jeux, poteries, instruments de musique... **sur des manières d'être** : contes, coiffures, musique, danse, sagesse, rapport jeunes/anciens, mère/enfant, gestions des conflits...etc.

Bref durant le premier trimestre, voire une partie du second, donner "un bain d'Afrique" à ma classe.

Nous voulons aussi partager ce que nous aurons appris et découvert (prise de parole dans les journaux, expositions/vente dans le village, petits spectacles), et **AGIR** pour **AIDER** nous aussi là-bas ».

Marie HOSTEKIND

Après avoir pris connaissance du programme scolaire de Madame HOSTEKIND, nous nous sommes tout naturellement orientés vers un menu africain.

Madame Claudine VILLECHAUVIN aidée de deux élues a élaboré le menu ci-dessous, afin de faire découvrir aux enfants des saveurs culinaires bien différentes des leurs.



je vous propose.....

Ma boisson préférée
le Nyambura
(orange, ananas, pamplemousse)

Le potage vient de chez mon cousin **Djâou**.
Il vit en Égypte vous savez le pays des Pyramides!!!!

Le **poulet Yassa** est une recette qui vient du pays de ma cousine **Abibatou** qui vit en Casamance une région du Sénégal.

Ma tante **Ouassilla** fait les meilleures **roses des sables** de tout le Maroc.

Nyambura

Potage Egyptien

Poulet Yassa

Rose des sables



FOIRE LOCALE (lundi 12 décembre 2011)

Nous aurons une pensée émue pour Messieurs René CHAUSSADE et Hervé CHAMARTY qui nous ont quittés en janvier 2012.

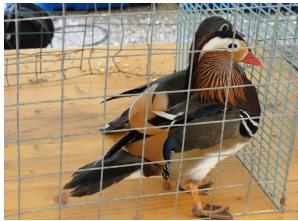
Le premier, dans les années soixante dix, mit toute son énergie à faire revivre cette foire tombée en désuétude au fil des ans.

Le second, l'un des derniers artistes vanniers de la région, savait mieux que quiconque transformer l'osier et le châtaigner en paniers de toutes sortes. Il s'installait avec son matériel au milieu de ses réalisations et du public. Les enfants des écoles en particulier, assistaient fascinés à la fabrication de ces dernières.

À leur famille respective, la municipalité présente ses sincères condoléances.

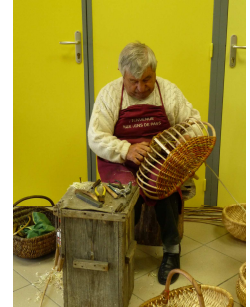
La foire c'est une vingtaine d'exposants. Producteurs fermiers, apiculteurs, artisans, négociants en vin, concessionnaires de voitures, de tracteurs-tondeuses... ont la gentillesse d'animer cette matinée. Nous remercions ces intervenants pour leur fidélité.

Le groupement avicole installe ses nombreuses cages sous les chapiteaux dressés pour l'occasion.



Le souffleur de verre expose ses fragiles créations dans la salle des associations, les enfants écoutent attentivement ses explications.

Une matinée très animée surtout quand les enfants des écoles arpentent la foire



Un berger venu du col d'Aubisque, ayant des attaches chantéracoises, fait déguster sa production de fromages venue tout droit des alpages Pyrénéens.



Les enfants découvrent avec curiosité la façon de fabriquer une corde et repartent ravis avec un exemplaire pour leur classe.

La salle du conseil accueille les œuvres de trois artistes féminines.



Cette année la Société Mycologique du Périgord grâce à un hiver particulièrement clément, présente de nombreuses espèces de champignons qui ne sont pas toujours au goût de tout le monde. La preuve cette photo !!!



Le pisciculteur du Moulin de Boissonnie à Douzillac propose des poissons nourris sans OGM et des produits dérivés, naturels et sans conservateurs.



La foire ne serait pas la foire sans les ânes et les chèvres de MAGNOU

Les organisateurs offrent le café et les petits gâteaux, réconfortants par ce temps hivernal.

Vers 13h, tout le monde rejoint la salle des fêtes pour déguster l'habituel "civet de lièvre" qui réunit chaque année un grand nombre de personnes C'est l'occasion, de retrouver les anciens, et de faire perdurer cette magnifique journée tard dans l'après-midi.



FESTIVAL LA VALLÉE... QU'EST-CE QU'ELLE FABRIQUE ?

La commune de St Aquilin a accueilli la **18ème édition** des journées Jeune Public sous le couvert de la **Communauté de Communes de la Vallée du Salembre**, de la **Fabrique** et la **Ligue de l'enseignement**.

Pour plus de renseignements consulter le site web du Festival : <http://www.lavallee.info>

SPECTACLES

"Les Artistes"

Samedi

14 mai

"OMELETTES CHANTERACOISES"

"Les Bénévoles"

L'Amicale Laïque remercie , les **Bénévoles**, les **Artistes** la **Municipalité**, la **Ligue de l'enseignement** et La **Fabrique**.

MERCI AU PUBLIC DE VENIR TOUJOURS AUSSI NOMBREUX À CETTE SOIRÉE.

Chantérac faisant l'ouverture du Festival , nous découvrons un drôle de manège « Le Manège de M. Gaillard » Création 2011.

A l'origine ce manège fut conçu et réalisé par un étonnant bricoleur Mr GAILLARD (St Laurent des Hommes -24)

Puis d'autres bricoleurs de génie, Dut, Marco Di Métal et Ludovic Barbut, trois artistes plasticiens, embellisseurs de matériaux de récupération, accompagnés



dans cette belle aventure par une trentaine de personnes en insertion qui, depuis le mois de janvier, poncent, coupent, scient, soudent, décapent, peignent... et c'est une seconde vie qui s'offre au manège.

À traction humaine et fait avec des matériaux de récupération, le Manège de M.GAILLARD a tout particulièrement sa place dans un festival éco-Citoyen.



LA CHIMÈRE (coté Bouc...)

MOHEIN



Première partie de soirée (salle)

Musiques sans frontières (Aquitaine)

La musique de ce collectif de musiciens bordelais réunis autour des Rageous Gratons n'a pas de frontières .

Il a su enflammer la salle par son répertoire issu des cultures populaires du sud-est de l'Europe, nous proposant un voyage musical aux mille et une couleurs, mêlant des musiques traditionnelles et leurs propres compositions.

Samuel CIFRE Seconde partie de soirée (extérieur)



Orgue de Barbarie (Aquitaine)

Entre chanson et comédie, accompagné de ses vingt-sept flûtes de puissance sonore, cet auteur compositeur-interprète, a surpris son auditoire, tant par son répertoire que par sa poésie.

Un feu d'artifice clôture la soirée

L'Amicale Laïque

Remercie

La Fabrique

Pour la qualité des spectacles



La Soirée " Les Omelettes Chantéraçoises " est une réussite grâce à la qualité des intervenants **mais surtout à la participation des bénévoles** qui s'investissent et donnent de leur temps sans compter.

Merci à *Adeline, Agnès S, Alexandre, Anne Marie, Asia, Bernard, Blanche, Christine, Christophe, Colette D, Jade, Colette F, Edith, Fernande, Francis, Gérard, Hervé, Joël, Isabelle, Jonathan, Jean-Michel, Jean-Pierre, Marlène, Jérôme, Lise, Maël, Maité, Marie, Marie-Claude B, Thierry, Marie-Claude L, Marie-Jeanne, Marie-Paule, Roselyne Marlyse, Martine, Maxima, Nathalie, Nicolas, Pascal, Sam, Pascale, Patrick, Pierre, Pierrot, Philippe, Roger, Sarah, Tom, Victor, Virginie, Yves F, Yves L et Yvon.*



Au **samedi 02 juin 2012** pour la **19ème édition** du Festival " **La Vallée? Cent Rires !!!** "



VIE ASSOCIATIVE

L'AMICALE LAÏQUE

En ce début d'année 2012, Monsieur René CHAUSSA-DE nous a quittés. Il fut dans le passé Président de l'Amicale Laïque pendant de nombreuses années. En mon nom et au nom du bureau, nous présentons nos sincères condoléances à tous ses proches.

Le 27 septembre 2011 lors de son Assemblée générale, les postes de Secrétaire et Secrétaire adjointe étant à renouveler, mesdames LEHELLE Martine et MICHEL Sarah sont reconduites dans leur fonction respective par l'assemblée présente.

Merci à vous qui venez nombreux à nos manifestations ce qui permet à l'Amicale de présenter un bilan financier excédentaire et de pouvoir ainsi aider financièrement les écoles lors de leurs sorties pédagogiques.

Nous avons constaté avec plaisir la forte participation des parents d'élèves au loto du vendredi 9 décembre 2011.

Quelques dates à retenir :

- ♦ Samedi 11 février 2012 : concours de Belote (annulé)
- ♦ Samedi 02 juin 2012 : soirée "Omelettes chantéracoises"
- ♦ Les 4,5,7 et 8 juin 2012 : les Journées Jeune Public se dérouleront sur la commune de St Germain du Salembre
- ♦ Vendredi 22 juin 2012 : Marche de la Saint Jean.

Projets de l'école :

- ♦ Séjour de trois jours à Paris pour les deux classes.
- ♦ Visite du château de Castelnaud
- ♦ Sorties USEP

Le bureau et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux .

Le Président, Roger JUGIE

Section théâtre :

Créé en septembre 2010 avec le soutien de la Municipalité et de l'Amicale laïque, l'atelier théâtre

"Chant&Trac sur scène"

a repris ses activités à la rentrée. La jeune troupe composée de 9 comédiens âgés de 8 à 14 ans, animée par Christine DUFFOUR et Laure DEFFIEUX se réunit au rythme de deux séances mensuelles, le samedi matin.

Après une première saison consacrée au thème du voyage et clôturée par une représentation le 28 mai dernier, les apprentis comédiens s'intéressent cette année à la différence.

Estelle HARDY,
Ivelyse FAURE,
Emma MORILLA
Angéline FAURE,
Noélie BOISSEAU,
Camille BOUCHER,
Ange BASTIANELLI,
Stanislas DEFFIEUX,



Jade BERTRANDIAS , vous donnent rendez-vous le **samedi 16 juin 2012 dans la salle des fêtes** pour une représentation de leur nouveau spectacle.

Meilleurs vœux à toutes et à tous.
Laure DEFFIEUX

LA SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Étrange saison pour les champignons!!!

Les caprices de la météo ont perturbé les champignons. En effet, la pluie et les températures automnales en juillet ont permis de fortes poussées de champignons notamment dans la partie sud du département début août. Ainsi les marchés aux cèpes de Monpazier et de Villefranche du Périgord ont ouvert en août. En fin de marché on pouvait acquérir de jolis cèpes pour 5 à 6 euros le kilo.



De nombreuses intoxications ont été recensées en Dordogne notamment avec le Bolet de Satan.



Dans certains secteurs du département les champignons sont sortis dans la deuxième quinzaine d'août ce qui montre bien que la lune n'a pas une importance capitale dans la poussée des champignons. Puis les pluies de la fin août ont facilité des poussées extraordinaires de cèpes.



d'oranges mais aussi de boletes à pied rouge (bolet excellent malgré son bleuissement spectaculaire) en septembre dans la Double.



Nous avons récolté 125 espèces lors de la sortie à La Coquille le 11 septembre. Octobre a été calme pour les champignons. Nous avons pu identifier seulement 5 espèces lors d'une sortie à Sarlat le 22 octobre. A l'exposition de La Roche-Chalais, nous n'avons pu présenter que 130 espèces ce qui est peu car les champignons venaient de plusieurs secteurs du département. Si nous avions fait une exposition début décembre on aurait eu certainement 300 espèces car rien qu'à Manzac-sur-Vern le 4 décembre nous avons récolté environ 190 espèces ce qui constitue un record pour une sortie. Une semaine plus tôt à Saint Jean d'Ataux, nous avons eu une centaine d'espèces dont plusieurs espèces plutôt estivales comme le cèpe bronzé.

La société mycologique du Périgord fera plusieurs activités dans la région de Chanterac en 2012 notamment des sorties sur Saint-Jean-d'Ataux, Echour-



gnac, Bourrou, Léguillac-de-l'Auche, Saint Front-de-Pradoux et Saint-Médard-de-Mussidan et une exposition à Sourzac. Nous participerons à la foire de décembre de Chanterac.

Lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu au mois de mars le calendrier définitif sera officialisé.

Au printemps et en automne, vous pouvez voir Serge BONNET sur le marché de Saint-Astier qui présente quelques espèces et donne les renseignements sur les sorties.

La permanence que Jean Jacques DAUB tient le mercredi après-midi tous les quinze jours de mai à novembre dans la salle des associations de Chanterac aura désormais lieu tous les mardis après-midi en 2012 .

Vous pouvez apporter vos récoltes pour les faire identifier.



Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Le Président
Daniel Lacombe

Daniel LACOMBE Tél. 06 83 37 26 30 ou d.lacombe@sfr.fr
Serge BONNET Tél. 05 53 91 49 42

Le site web de la SMP <http://pagesperso-orange.fr/smp24>

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

Lors de son Assemblée générale du 2 septembre 2011, la Société Communale de Chasse a renouvelé son bureau.

Président : BRUGÈRE Gérard

Président adjoint : DEFFARGES Thierry

Secrétaire : BRUGÈRE JérémY

Trésorier : JUGIE Roger

Trésorier adjoint : LATREILLE Jean-Marc



L'association ne vit que de la vente de ses cartes (30€ pour les habitants et propriétaires de la commune et 45€ pour les personnes venant de l'extérieur) et des bénéfices engendrés par le repas annuel de l'association.



Durant la saison, six lâchés, un par mois, auront lieu (cinq lâchés de faisans et un lâché de perdreaux).

L'association envisage également

des lâchés de lapins après la fermeture de la chasse.



Le samedi 3 mars 2012 la Société de chasse organise son traditionnel repas dansant.

Venez nombreux, nous comptons sur votre présence.

La Société de chasse communale au nom de son Président et de tous ses membres vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

COMITÉ DES FÊTES

Après le succès des journées champêtres de 2011, toute l'équipe du comité des fêtes se prépare pour 2012.

Les **3, 4 et 5 août** nous vous proposerons :

BALS

LOTO

PETANQUE

RANDONNÉE

MOTOCROSS

REPAS DANSANT

FEU D'ARTIFICE PYROMUSICAL



Manèges et bals gratuits

L'équipe du comité des fêtes vous souhaite une très bonne année. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter. Tél. 06 33 67 12 73

La Présidente :
Adeline MAGNE

CHANTÉRAC TOUT TERRAIN

Journées Champêtres (Bourg Chantérac)

Ce 7 août 2011 retour du soleil sur l'épreuve du "Challenge UFOLEP 24", qui a réuni plus de 190 pilotes toutes catégories confondues !!



Des manches inédites de motos anciennes avec des pilotes venus des quatre coins de la France.

Du gros spectacle en catégories Open et en Challenge, la nouvelle génération montante aux troussees des vieux brisquards fidèles au championnat !!

Merci aux pilotes, partenaires et bénévoles qui nous permettent la réalisation de cette manifestation.

Les 1er, 3ème et 5ème dimanches de chaque mois, nous vous accueillons sur le terrain communal des Cinq Routes.

Renseignements : www.chanteractoutterrain.fr ou Tél. **06.07.82.75.06** (Gautier). Meilleurs vœux de nous tous

Le Président, Gautier LARUE-CHARLUS

RIDE-ON

CIRCUIT PRINCIPAL

Circuit de 1650 mètres typé SX dans une texture terre/sable .

7 tables et 2 doubles tables , + divers sauts à plat

9 virages relevés , 4 virages à plat

1 ligne de 5 vagues

Circuit ouvert tous les jours à l'entraînement (sauf les mercredis et les jours de stage) .Appeler auparavant pour confirmation . Grégory ROUSSEAU Tél. 06 32 67 07 06

Ecole de moto

Reprise des cours le Mercredi 21 septembre 2011.

Tarifs et horaires identiques à l'année passée.

Section BMX

Des journées formation, (stages et déplacements) sont organisées pour permettre à une quinzaine de jeunes de la région de s'exporter sur des événements nationaux et Internationaux.

Renseignements : www.rideonmx.com. Tél. 06 32 67 07 06

DONNEURS DE SANG

SAINT GERMAIN DU SALEMBRE

Salle des Fêtes

Collectes de sang 2012

16h00 19h00

Mardi 28 février

Mardi 15 mai

Jeudi 23 août

Mardi 18 décembre



CLUB DE MARCHÉ

Le jeudi à 14h place Simone et Louis BOISSET, Maïté DELBOS animatrice emmène tout le monde pour 3 heures de randonnée voire plus en période estivale.

À la saison des cèpes ou des châtaignes il n'est pas rare de voir nos marcheurs revenir avec de quoi se régaler.

Malgré les nombreux chemins de randonnée que compte le

territoire communal et pour éviter la monotonie des paysages, le club emprunte les circuits de randonnée des communes avoisinantes voire même plus éloignées (St Germain , Segonzac, Siorac de Ribérac, St Front de Pradoux, Tocane Lisle, La tour Blanche, La Jemaye...)

Au fil des ans une amitié est née entre les membres du club. Et ces derniers s'octroient des sorties hors département.

Vous avez envie de les rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec Madame Maïté DELBOS : Tél.06 79.97.20.24





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Dimanche 29 janvier :	Repas des Aînés
Samedi 11 février :	Concours de Belote, Amicale Laique (annulé)
Samedi 03 mars :	Repas Dansant, Société de Chasse
Samedi 02 juin :	Festival « La Vallée » Soirée Omelettes
Lundi 04 au vendredi 08 juin :	L'école de Chantérac à l'heure africaine : Exposition « <i>Le langage des tissus en Afrique de l'Ouest</i> » (Foyer rural)
Dimanche 10 juin :	Relais des 3 Vallées (Départ de Saint Aquilin)
Samedi 16 juin :	Chant&Trac, Théâtre Enfants
Vendredi 22 juin :	Randonnée, Grillades et Feu de la St Jean
Fin juin :	Kermesse de l'École (date non arrêtée à ce jour)
Vendredi 03 août :	Fête : Loto
Samedi 04 août :	Fête : Pétanque, Animations, Repas Dansant
Dimanche 05 août :	Fête : Randonnée, Repas, Animations, Manèges, Feu
Dimanche 05 août :	Fête : Moto Cross (courses sur prairie dans le bourg)
Dimanche 11 septembre :	Journée du Patrimoine
Lundi 10 décembre :	Foire annuelle



Battages à l'ancienne chez ARSAUT Georges (1964)



CCVS (Communauté de communes de la Vallée du Salembre) LE MOT DU PRÉSIDENT



Comme vous avez pu le constater dans la presse locale, notre collectivité doit fusionner avec les communautés de communes de la moyenne vallée de l'Isle (Neuvic) et celles d'Isle et Vern (Saint-Astier). Cette nouvelle structure va comprendre 18 communes et un peu plus de 19 000 habitants. Pourquoi imposer une telle disposition ? Il semblerait que ces nouveaux territoires entraînent la disparition des cantons. Le but non avoué de l'Etat est de par ses mutualisations de collectivité de réduire les dotations et de transférer bon nombre de ses services. Tous ces changements et bouleversements devraient soi-disant diminuer la dette de l'état et engendrer des économies. Je suis très pessimiste sur le résultat et m'attends à voir des répercussions financières sur la fiscalité locale.

Lors de discussions avec les représentants de l'Etat ou des collègues élus, j'ai constaté que comparativement notre « petite » collectivité (1 900 habitants) n'a rien à envier aux autres. Les programmes et les services que nous avons mis en place sont loin de trouver une équivalence dans les autres structures. Nous aurons donc un devoir de présence, de vigilance, de participation et de défense de vos intérêts dans cette nouvelle communauté. La loi prévoit une mise en place de ce projet sur un étalement qui va courir jusqu'en 2014. Les décisions ainsi prises seront appliquées par les élus des prochaines élections municipales et donc pas forcément ceux d'aujourd'hui, étrange, non ? De toute façon nous n'avons plus le choix, l'avenir est ainsi décidé et légalisé. Nous allons donc nous atteler à prendre les meilleurs choix possibles et ce pour l'intérêt de vous tous.

Au cours de l'année écoulée, vous avez pu constater que nos efforts d'investissements ont été poursuivis. Nous avons réalisé avec les agents de voirie des trois communes du point à temps sur les routes communautaires. Chaque commune a ainsi pu bénéficier de deux semaines de travaux d'entretien. Le centre de loisirs connaît toujours une fréquentation raisonnable et apporte un service aux parents. L'acquisition et la viabilisation du terrain de la biscotterie « La Chantéracoise » ont pu être réalisées et ainsi permettre le développement et la pérennisation de cette entreprise sur notre secteur. L'action culturelle « Les Patrimoniales du Salembre » a connu un franc succès. Une réunion publique de communication a permis d'échanger sur divers sujets. Une visite des sites de collecte, traitement et tri des ordures ménagères a été organisée.

En ce début d'année 2012, la Communauté de Communes contribuera toujours à assurer ses services à la personne (Centre de loisirs, Accueils périscolaires, Relais d'assistance maternelle, Soutien au portage des repas, service pour l'assainissement non collectif). Les travaux de restauration du petit patrimoine prévus en 2011 seront réalisés. Une nouvelle programmation des Patrimoniales verra le jour. La plateforme de broyage des déchets verts et du déchiquetage de bois devrait être réalisée dans le courant de l'année puisque le dossier d'aménagement va être déposé auprès des différents services instructeurs de l'Etat.

Les actualités relatées par les médias instaurent un climat de morosité. Ne nous laissons pas envahir, gardons le moral et un optimisme à toute épreuve et continuons à œuvrer pour que notre avenir et celui des générations suivantes soit meilleur.

En mon nom et au nom du Conseil Communautaire, je vous souhaite une bonne et heureuse année. Que 2012 vous apporte santé, joie, bonheur et prospérité et à tous ceux qui vous sont chers.

Le Président, Jean-Michel MAGNE



C.C.V.S (Communauté de Communes de la Vallée du Salembre)

(S.I.V.O.S) Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Neuvic



Le SIVOS accomplit des actions de prévention et gère l'organisation des transports scolaires des élèves du primaire et du secondaire.

A ce titre, nous vous rappelons que le renouvellement de l'inscription n'est pas automatique et qu'il convient à chaque fin d'année scolaire de réinscrire l'enfant.

Pour cela la démarche est simple, il suffit de compléter la fiche d'inscription distribuée aux élèves courant juin et de la retourner à l'école ou au SIVOS, accompagnée d'une photo d'identité.

Pour les nouvelles inscriptions s'adresser directement à nos services.

Nos bureaux, situés dans le bâtiment annexe de la Mairie de Saint Germain du Salembre, sont ouverts **les jeudis** (hors vacances scolaires) de **13h30 à 17h00**. Vous pouvez également nous joindre au **05.53.81.94.27** et nous laisser un message, nous vous rappellerons.

LA CHANTÉRACOISE

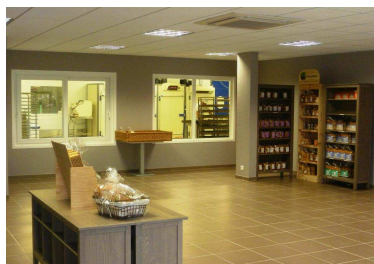
La Chantéracoise a changé de domicile courant 2011 (août), elle se trouve désormais au lieu dit « le Pont » sur le bord de la Départementale 41 direction Saint Astier. La biscotterie est plus accessible tant pour les visiteurs et acheteurs que pour les transporteurs. Le nouvel atelier de 1200 m² (contre 300 m² pour l'ancien) répond ainsi aux normes de sécurité et d'accueil du public. La Communauté de Communes de la Vallée du Salembre a accompagné Monsieur BOUCHER



dans son projet de construction de la Biscotterie, financièrement et sur le plan technique.

Financièrement : montage de dossier de subventions (aide de 141000 € de l'État et 25 000 € du Département)

Techniquement : l'étude du projet, l'achat, la viabilisation des terrains de la Zone Artisanale, le terrassement et le suivi de chantier.



Dépenses 237 400 €		Recettes 237 400 €	
Acquisition terrain	17 000 €	Conseil Général	25 000 €
Frais de notaire	1 700 €	F.N.R.T	141 000 €
Frais de bornage	700 €	Revente terrain	61 352 €
Travaux de viabilisation	218 000 €	Fonds propres	10 048 €

TRAVAUX DE VOIRIE

La CCVS a investi plus de 85 000 € de voirie en 2011. Ainsi de nombreuses routes communautaires ont été refaites (Auriac à Saint Germain du Salembre, Vitrac à Saint Aquilin, et Bouyssou à Chantérac ...). De plus nos agents ont effectué plusieurs semaines de point à temps (environ 20 000 €) sur les trois communes.

S.P.A.N.C (contrôle d'assainissement non collectif)

Le diagnostic du Contrôle d'Assainissement non Collectif arrive à son terme. Les installations sur les communes de Chantérac et Saint Aquilin sont pratiquement vérifiées. Seule reste une partie de la Commune de Saint Germain du Salembre à terminer. Un bilan sera effectué début 2012 par la SOGEDO. Nous pouvons déjà dire qu'environ 60 % à 70 % des systèmes d'assainissement sont conformes. Quelques points noirs seront à solutionner. Un suivi des assainissements sera mis en place dans un second temps.



C.C.V.S (Communauté de Communes de la Vallée du Salembre)

S.I.A.S

Le **Syndicat Intercommunal d'Action Sociale** regroupe l'ensemble des communes du canton. Chaque commune est représentée par des "délégués" nommés au sein du conseil municipal. La Présidente en est depuis le 1er janvier Mme GENTILS, élue à la Mairie de Beauronne.

La vocation première de ce syndicat est de venir en aide aux personnes qui rencontrent des accidents de vie, des difficultés financières.

Il ne se substitue pas au dispositif de droit commun et intervient en règle générale en dernier ressort, sauf urgence particulière.

Pour ce faire il est indispensable de rencontrer une Assistante sociale du Conseil Général au centre médico-social de Neuvic qui évalue avec le demandeur, l'ensemble des droits auxquels il peut prétendre et élabore un dossier de demande d'aide financière.

L'Assistante sociale présente ensuite le dossier à l'occasion d'une commission qui regroupe l'ensemble des délégués communaux, une décision est alors prise.

Le S.I.A.S, toujours en complément des aides accordées par le Conseil Général et la Caisse d'Allocation Familiale, est sollicité principalement pour des règlements de factures de chauffage.

AIDE A LA PERSONNE (A.N.A.C.E)

Depuis plusieurs années, le portage des repas à domicile a été mis en place par l'ANACE de Neuvic pour les personnes âgées ou en difficulté (maladie).

Tarif par personne : 8 €

La Communauté de Communes participe à cette opération par la prise en charge d'une partie du tarif des repas (1,70 €).



Renseignements:

Mme DOBINSKI

Tél.05 53 81 52 84

E-mail : anace24@wanadoo.fr

Rue Arnaud Yvan Delaporte

24190 NEUVIC

L'ANACE c'est aussi :

Heures d'ouverture
(service administratif)
du lundi au vendredi
8h à 12h 14h à 17h



Aide au traitement de documents administratifs.
Accompagnement (courses, médecin...)
Garde itinérante de jour et de nuit .
Prise de rendez -vous. Petits dépannages.
Aides ménagères. Service entretien.

ENFANCE MALTRAITÉE

Tél. 05 53 02 27 89 ou 0800 05 41 41
et le 119 appel gratuit

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Mme DUPLAN - Assistante Sociale
Tél. 05 53 81 51 78

CENTRE DE LOISIRS "LES LUCIOLES "(Chantérac)



Une année riche en événements

Deux thèmes ont marqué le début de l'année 2011 : l'Afrique et la poésie. Quelques intervenants ont participé à la vie du centre : l'Union Française pour la Santé Bucco Dentaire et les Francas de la Dordogne (concours d'affiches sur les droits de l'enfant avec participation des parents) Le printemps s'est terminé par une sortie sportive à l'accrobranche et cet été le projet d'activités s'est articulé autour de l'eau : sortie en Gabarre au Moulin du Duellas à St Martial d'Artenset, visite de la station d'épuration de Chantérac, randonnée au fil de l'eau et canoë à Lisle.

A la rentrée les enfants ont participé au projet intercommunal des Patrimoniales de la Vallée du Salembre avec l'intervention de l'Agence Culturelle de la Dordogne sur la calligraphie et les troubadours. A cette occasion les enfants ont créé un herbier en occitan, qui a été exposé dans l'église.

En fin d'année, ont été proposées :

- ◆ Initiation au Judo par José Lopes
- ◆ Visite pédagogique autour du pain au Moulin de la Pauze à St Méard de Dronne
- ◆ Course d'orientation organisée par Stéphane CHAGNON (avec la Fédération Française des Courses d'Orientation)
- ◆ Sortie à la patinoire itinérante à Périgueux et au cinéma le 20 décembre .

Le début de l'année 2012 sera axé autour de la communication avec entre autre, l'étude du fonctionnement d'une radio, la visite de Radio 103 à Périgueux, l'expérimentation de radios faites maison, et la fabrication d'un Kameshibaé (théâtre Chinois en papier)

Horaires des mercredis et des vacances scolaires : de 7h30 à 19h

Réservations, renseignements : 09 62 53 50 32





C.C.V.S (Communauté de Communes de la Vallée du Salembre)

Le Père Noël aux "Lucioles" !

Le vendredi 23 décembre, le père Noël en personne, accompagné de ses lutins, a rendu visite aux enfants de l'Accueil de Loisirs "Les Lucioles", dans sa calèche tirée par un cheval.

En effet, vers 16h, alors que les enfants allaient goûter, il est arrivé en musique, pour le plus grand plaisir de tous. Ce fut l'occasion pour les enfants de lui remettre les lettres préparées dans la semaine. Le père Noël a invité les enfants à monter dans sa calèche et à s'installer sur ses genoux pour lui faire un bisou et prendre des photos.

Cette journée s'est terminée par un goûter convivial entre les parents, les enfants, les lutins et le Père Noël !



Photos et renseignements sur les sites :

<http://www.saintgermaindusalembre.fr/>

<http://www.chanterac.fr/>

<http://www.saintaquilin.fr/>

<http://valleedusalembre.fr/>

CALENDRIER ÉLECTORAL

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dimanche 22 avril 2012 : 1^{er} tour

Dimanche 06 mai 2012 : 2^{ème} tour

Voter est un droit, c'est aussi un devoir.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Dimanche 10 juin 2012 : 1^{er} tour

Dimanche 17 juin 2012 : 2^{ème} tour

LE FOOT

Cette saison "**L' Avenir Salembrais-Chantérac**" a deux équipes engagées en championnat.

À la trêve, à trois matchs de la fin des matchs aller, les résultats sont peu probants.

L'équipe A est classée dixième sur douze et l'équipe B onzième sur douze. Des résultats décevants dus peut-être à un effectif trop juste, mais aussi à un manque évident de motivation. Espérons que 2012 nous verra progresser.

La satisfaction vient surtout des plus jeunes. À l'école de foot, plus de 35 enfants suivent les entraînements avec sérieux sous la houlette des différents responsables.

Je lance à l'occasion un appel à tous ceux qui souhaiteraient participer à l'activité du club, ils seront les bienvenus.

L'ensemble des dirigeants s'associe à moi pour remercier la municipalité et la Communauté de Communes pour les équipements offerts au club.



Bonne année 2012 à tous.
J.C DUMAS



PATRIMONIALES VALLÉE DU SALEMBRE - 2ème édition



Mr Jean-François GAREYTE (au premier plan), et les jeux médiévaux de l'association VREND sur le parvis de l'église.

La deuxième édition des Patrimoniales de la vallée du Salembre s'est achevée par une sensibilisation à la calligraphie et des ateliers de musique en milieu scolaire. Le président de la **Communauté de Communes de la Vallée du Salembre (CCVS)** et maire de Chantérac, **Jean-Michel MAGNE**, a dressé le bilan en soulignant le partenariat avec le **Conseil général** et l'**Agence culturelle départementale**, dans le cadre de la convention culturelle cantonale. Celle-ci permet, depuis deux ans, la venue d'intervenants de qualité et la mise en place d'un programme riche de découvertes en lien avec la restauration du petit patrimoine. Le thème retenu cette année était le Moyen- Âge et les animations se déroulaient à **Chantérac**.

Ambiance médiévale

« Cette opération a pour but de sensibiliser la population à la présence d'une richesse patrimoniale. L'histoire, les archives, les paysages, le bâti, les fontaines, les lavoirs, les cours d'eau, la toponymie, la géologie, la faune, la flore sont autant de vastes sujets qui méritent que l'on y consacre du temps, des études, des réflexions et des sensibilisations », précise le maire de Chantérac.

Plus de 80 Personnes ont participé à la balade patrimoniale de 13 kms animée par **Christophe VIGERIE**, qui a proposé des lectures de paysages avant le repas médiéval animé par les chants de l'association **VREND**, de Saint-Aquilin.

Une bonne mise en bouche avant de déguster les histoires truculentes de **Daniel CHAVAROCHE**, qui fit revivre le temps des troubadours au fil de ses « **Racontades** » et de son fameux « **Repas périgourdin** ».

Le dimanche matin, **Jean-François GAREYTE** a amené en balade une soixantaine de randonneurs autour du patrimoine médiéval et de l'évolution des paysages.

L'après-midi, l'association **VREND** avait installé ses jeux médiévaux aux abords de l'église. La météo plus que clémente a permis au public présent de profiter des animations.



Conseil Général de la **Dordogne**



2011

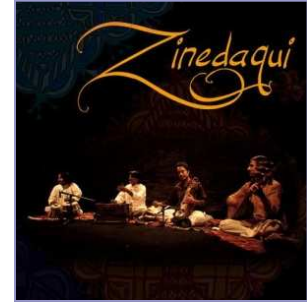


Fady Zakar

musicien passionné, instrumentarium rare, propose une découverte unique, un voyage musical inattendu aux enfants de l'école de Chantérac.



Ahmed Al MANSI calligraphe initie les enfants de l'école de Chantérac et du centre de loisirs à l'art de la calligraphie.



Le groupe interprète des **Qawwalis Soufis**, des **Bhajans** (tradition hindoue) mais également des chants issus de la tradition populaire **rajasthanie**.

Le répertoire est ainsi composé de morceaux festifs, de chants dévotionnels ainsi que de compositions instrumentales personnelles.

Ahmed Al MANSI calligraphe d'origine marocaine complète visuellement l'ensemble en apportant les motifs déliés de sa calligraphie arabe. Une caméra filme et projette ses graphismes réalisés en direct au gré des mouvements sonores des musiciens. La musique trouve ainsi une trace écrite et se dessine sous les yeux des spectateurs qui pendant la durée d'un concert sont transportés dans les contrées lointaines du Nord Ouest de l'**Inde**.

Les 80 spectateurs présents sont ressortis enchantés tant par la qualité du spectacle que par le dépaysement procuré par ce dernier.



Amjad ALI, Fady Zakar, Ioannis Kasaras, Amjad Khan troubadours des temps modernes sur les marches de l'église de Chantérac.

Dimanche soir « Les chants du signe » concert prévu et annulé suite à l'accident d'un des intervenants **Maurice Moncorzet** (auquel nous souhaitons un prompt rétablissement) est remplacé par **ZINEDAGUI** groupe créé par **Fady ZAKAR** musicien d'origine libanaise et algérienne multi instrumentaliste s'inspirant des traditions d'**Inde**, d'**Asie Centrale** et du **Moyen Orient** en passant par le **bassin méditerranéen**.

Ces patrimoniales étaient en lien avec la réalisation de la deuxième tranche de réhabilitation du petit patrimoine bâti autour de l'eau, comprenant :

Le Touron et Maillepot à Saint-Germain du Salembre, Vitrac et Jaubertie à Saint Aquilin et enfin **Beauterie à Chantérac**.

L'an prochain la 3ème édition des Patrimoniales se déroulera à **Saint-Aquilin**.